

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

~~~~~  
ANNÉE 1888  
~~~~~

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — rue Pradier — 12

—
1889

TABLE

du Bulletin de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1888



FAITS ACADEMIQUES

	Pages.
Élection de M. <i>Robert</i> , président d'année....	5
Election de M. <i>Félix Boyer</i> , vice-président.	5
Nomination de la Commission de publication : MM. <i>Bondurand</i> , <i>Clavel</i> , <i>Coustalet</i>	6
Décès de M. <i>Irénée Ginoux</i> , membre rési- dant	8
Révision des statuts et du règlement. — Modi- fications adoptées.....	9
Vacances à combler dans le personnel des membres résidants.....	12
Rapport de la Commission de publication par M. <i>Liotard</i>	15
Ouverture de la période électorale pour les élections en prévision.....	17
Insertion des procès-verbaux des séances dans le <i>Progrès du Midi</i>	17
Remerciements de la Commission administra- tive de la bibliothèque de Vauvert pour don d'une série de nos mémoires.....	19
Décès de MM. <i>Michel Nicolas</i> et <i>Ludovic de Vauzelles</i> , correspondants et de M. le <i>général Perrier</i> , membre honoraire.....	19
Don par M. <i>Alfred Bovet</i> du catalogue de sa collection d'autographes.....	24
Dépôt des comptes du trésorier. — Commission d'examen.....	27

Programme des conférences de la Sorbonne...	27
Prorogation de la période électorale pour les remplacements en instance.....	27
Proposition de souscription pour l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc à Reims.....	29
Election de MM. le marquis de <i>Valfons</i> , <i>Fré- déric Béchard</i> , et <i>Alexandre Ducros</i> , membres résidants.....	33
Concours divers : Notice sur Jean Nicot, 1888, sans résultat ; François Guizo ^t , historien, 1889 ; composition poétique, 1890.....	33
Délégués de l'Académie aux conférences de la Sorbonne pour 1888 : MM. <i>Jules Salles</i> , <i>Liotard</i> , <i>Bruguier-Roure</i>	34
Décès de MM. <i>Louët</i> et le docteur <i>Bourdel</i> , correspondants.....	35
Approbation des comptes du trésorier pour 1887.....	36
Acquisition de lettres autographes de <i>Vin- cens-St-Laurent</i> et <i>Raynouard</i>	37
Don par M. Liotard des portraits lithographiés de MM. <i>Ferdinand Béchard</i> et <i>Emile Teulon</i> , anciens membres de l'Académie..	37
Décès de M. <i>Paradan</i> , membre honoraire..	39
Séance publique du 9 juin 1888.....	44, 46, 47
Récompenses aux donateurs d'objets antiques.	48
Don des œuvres poétiques de M. Lud. de Vauzelles, par sa veuve.....	45
Projet d'un nouveau local à affecter aux séan- ces ordinaires.....	46
Décès de M. Ch. <i>Sagnier</i> , membre non-rési- dant.....	50
Don des publications de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais...	50
Commission de distribution du legs Boucher-de- Perthes, M. <i>Robert</i> , délégué.....	50
Nomination de MM. G. <i>Féminier</i> et <i>Albert Marignan</i> , correspondants.....	51
Envoi des comptes-rendus (par le journal) aux membres non-résidants.....	51
Conditions de publication des travaux en tirage à part. — Commission.....	51
Demande de subvention au gouvernement pour la publication du cartulaire de Pont-Saint- Esprit par M. <i>Bruguier-Roure</i>	54

Approbation par décret du 16 août 1888 des statuts de l'Académie modifiés.....	64
Programme des questions recommandées en vue des conférences de la Sorbonne pour 1889	65
Lacunes à combler dans la collection du <i>Journal des Savants</i>	68
Départ et démission de M. <i>Villard</i> , membre résidant ; il est nommé membre non-résidant (à Cannes).....	69
Obsèques de Mgr <i>Besson</i> , évêque de Nîmes et président honoraire de l'Académie.....	71
Démission de M. <i>Aurès</i> , doyen de l'Académie.	76
Nomination de M. le docteur <i>Millet</i> (de Beaucaire) <i>correspondant</i>	77
M. <i>Aurès</i> est nommé <i>membre honoraire</i> ..	80

ARCHEOLOGIE

Communications de M. Goudard sur les médailles à pied de sanglier et le prétendu offertoire du Louvre — sur la découverte d'un bijou phallique en bronze à St-Césaire..	25
Inscription celtique de Collias. — Note de M. <i>F. Germer-Durand</i>	52
Inscription (moyen-âge) du chanoine Bertrand de Valabrègue, par M. <i>Bondurand</i>	55
Restitution d'une inscription à l'amphithéâtre romain : (cuneus quæstoris) par M. <i>Aurès</i> .	62
Inscription tumulaire à Goudargues, signalée par M. l'abbé <i>Roman</i>	82

HISTOIRE — BIBLIOGRAPHIE

Un carton à une plaquette de 1745, — <i>Apolo- gie des protestants</i> d'Antoine Court, par M. <i>Dardier</i>	12
Evolution religieuse des Beni-Israël, d'après M. Renan, par M. <i>Simon</i>	19
Nouveaux détails sur la guerre des farines par M. <i>Dardier</i>	29
Mémoire sur la tactique militaire par M. le comte de <i>Balincourt</i>	31
Cartulaire de Pont-St-Esprit, — Mémoire des-	

tiné aux lectures de la Sorbonne, par M. <i>Braquier-Roure</i>	34
Compte-rendu par M. <i>Mazel</i> du premier volume d'un ouvrage de M. le commandant <i>Bonnet Félix</i> , sur la guerre de 1870-71.	39
Charte d'acensement, en idiome Languedocien (Rouergue) communiquée par M. <i>Bondurand</i>	40
Rapport sur le second volume de l'histoire de la révolution dans le Gard de M. Fr. <i>Rouvière</i> , par M. <i>Bondurand</i>	40
Charte du XIV ^e siècle (archives du château de Castelnaud), contenant une procédure contre une femme adultère. — Communication de M. <i>Maurin</i>	51
Introduction d'un volume d'inventaire des archives de la préfecture, par M. <i>Bondurand</i> ..	61
Compte-rendu par M. <i>Bardon</i> d'une thèse de M. Gachon sur les Etats du Languedoc avant 1632.....	65
Lettre inédite de Samuel Sorbière, à son oncle Samuel Petit, traduite et annotée par M. <i>Liotard</i>	69
Une page d'histoire religieuse par M. le pasteur <i>Grots</i>	73
Les premières années d'un pamphlétaire : Guillaume de Reboul, par M. le docteur <i>Puech</i>	77
Lettres inédites du maréchal de Montrevel, communiquées par M. <i>Dardier</i>	80
Hommage (en langue d'oc) par Raymond d'Anduze, baron de Florac, à l'évêque de Mende, communication de M. <i>Bondurand</i>	82

LITTERATURE

Discours de M. <i>Robert</i> destiné à la séance publique : l'œuvre de Victor-Hugo.....	43
Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1887 par M. l'abbé <i>Ferry</i>	43
Une visite à Victor-Hugo, par M. le pasteur G. <i>Fabre</i>	43

PHILOLOGIE — LINGUISTIQUE

Communication de M. <i>Liotard</i> , destinée aux conférences de la Sorbonne : vulgarisation et application des dictionnaires topographiques.....	37
M. <i>Coustalet</i> : Sur un manuscrit de Madame Paut : Le gaulois méridional.....	43
Rapport de M. <i>Simon</i> sur un ouvrage de M. le pasteur <i>Fesquet</i> : Etude sur l'origine de quelques monosyllabes hébreux suivis de leurs congénères indo-européens.....	57
Deux néologismes malencontreux d'Alphonse Daudet dans <i>l'Immortel</i> , signalés par M. <i>Liotard</i>	77

POESIE

La Niero, en vers provençaux par M. <i>Irénée Ginoux</i>	8
Le Fagot, conte par M. Alexandre <i>Ducros</i> ...	43
Fable patoise : Lou Ca et li ra, par M. <i>Bigot</i> .	43
Villanelle en patois des Cévennes, par M. le pasteur <i>Fesquet</i>	49
A propos de fluide par M. A. <i>Ducros</i>	61
Pièces de poésie de M. l'abbé <i>Roman</i> (de Goudargues).....	75

JURISPRUDENCE

Mémoire de M. <i>Paradan</i> , sur une contestation entre les fabriques paroissiales et la compagnie d'éclairage.....	25
---	----

ECONOMIE POLITIQUE

Rapport de M. <i>Maurin</i> sur un mémoire de M. <i>Olivi</i> présenté à l'Académie de Modène sur l'immunité diplomatique.....	6
--	---

HISTOIRE NATURELLE — BOTANIQUE
AGRONOMIE — GEOLOGIE

Rapport de M. l'abbé <i>Magnen</i> sur la session de la société botanique de France à Millau.	26
Procédé de Madame la baronne de <i>Pages</i> pour protéger les ruches d'abeilles contre les cétoines.	50
Notice géologique sur les terrains traversés par le chemin de fer de Vogüé à Prades (Ardèche) par M. <i>Torcapel</i>	51
Singulier galet roulé par la Cèze, présenté par M. l'abbé <i>Roman</i>	78

VARIETES

M. <i>Maurin</i> , communique quelques pièces curieuses des archives.	18
---	----

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 14 janvier 1888

Présents : MM. l'abbé Ferry, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Doze, Delépine, Boyer, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; Paradan, colonel Pothier, *membres honoraires* ; Estève, *associé correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 31 décembre 1887 est lu et adopté.

L'Académie procède, conformément à l'article 29 du règlement, au renouvellement du bureau pour l'année 1888.

Sont désignés au scrutin et à l'unanimité, pour exercer pendant l'année qui vient de s'ouvrir : pour les fonctions de président, M. V. Robert, vice-président de 1887 ; pour les fonctions de vice-président, M. Félix Boyer, inscrit à sa suite dans l'ordre du tableau.

M. l'abbé Ferry cède le fauteuil de la présidence à M. Boyer, en l'absence de M. Robert.

Sur la proposition de M. Boyer, l'Académie vote des remerciements à M. l'abbé Ferry, pour le zèle qu'il a apporté dans l'exercice de sa présidence de l'année 1887.

M. le président souhaite la bienvenue à M.

Estève, récemment nommé en qualité de correspondant à Orange et qui assiste à la séance.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie depuis sa dernière séance.

Reçu à titre d'hommage :

TROIS SOMMIEROIS :

Un poète, l'abbé Favre.

Un soldat, le général Bruguière.

Un savant, Emilien Dumas.

(Extrait des délibérations du conseil municipal de Sommière, communiqué par M. Lombard-Dumas).

Promenade à travers les rues de Toulouse, par M. le baron de Rivières, *correspondant.*

Un numéro du *Moniteur judiciaire*, de Lyon, contenant le nécrologe de 1886, par M. Gaspard Bellin, *correspondant.*

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission chargée de choisir, parmi les travaux de l'année 1887, les matières qui devront constituer le volume des Mémoires à publier pour la dite année.

Sur la proposition de M. le président, sont désignés, pour être adjoints au bureau à cet effet : MM. Bondurand, Clavel, Coustalet.

La commission se réunira à l'issue de la séance.

M. Maurin donne lecture de ses observations au sujet d'un volume des mémoires de l'Académie de Modène.

Le travail de M. Maurin, se référant à la question de l'immunité diplomatique, se résume ainsi :

L'Académie de Modène publie toutes les années un superbe volume, dans lequel sont traités les sujets les plus divers et qui témoigne d'une activité intellectuelle féconde et considérable. La science pure des mathématiques, la géologie, l'histoire littéraire de l'Italie fournissent la matière d'un certain nombre de monographies très étudiées. Mais ce sont surtout les

études juridiques qui paraissent en honneur dans l'Université de Modène, et qui forment le sujet habituel des travaux de l'Académie. M. Maurin analyse successivement les mémoires de M. Castori sur *l'extradition* ; de M. Olivi, sur *l'anarchisme et le droit international* ; il signale une analyse du travail de M. le comte Bonasi sur les *garanties d'indépendance de la magistrature* ; il insiste enfin sur une série de monographies publiées par M. le professeur Olivi sur l'immunité dont jouissent les agents diplomatiques. Ce n'est qu'une suite d'études isolées, mais par l'ampleur des développements, l'enchaînement étroit des doctrines, elles constituent les solides assises d'un traité complet sur la matière de l'immunité.

M. Olivi étudie successivement l'inviolabilité des agents diplomatiques, leur immunité en matière civile et en matière pénale ; l'immunité des personnes composant leur suite, le pouvoir que les ambassadeurs et chefs de mission exercent sur ces personnes ; enfin, l'immunité du domicile de ces agents et le droit d'asile.

M. Olivi déploie une grande érudition dans l'exposé historique des doctrines qu'il analyse. Il est, dès le début de ses études, appelé à rechercher la cause de l'immunité attribuée aux agents diplomatiques, et la trouve dans la nécessité pour eux de remplir la mission pour laquelle ils sont accrédités.

Le privilège d'exterritorialité dont ils jouissent n'est pas une cause, mais un effet : c'est à tort qu'on a voulu en faire une sorte d'entité métaphysique qui protège et couvre les ambassadeurs. Partant de ce principe, l'honorable professeur de Modène est conduit à restreindre les conséquences de l'immunité accordée aux agents diplomatiques, immunité dont il ne méconnaît d'ailleurs nullement l'absolue nécessité.

M. Olivi emploie la méthode positive dont font usage d'ailleurs les économistes et juristes italiens. Il en tire d'excellents résultats et ses travaux méritent d'être signalés à l'attention du monde savant.

L'Académie a rendu les derniers devoirs à notre confrère Irénée Ginoux, décédé le 7 janvier, et consigne au procès-verbal l'expression de ses regrets.

M Liotard, qui s'est fait, aux obsèques de M. Ginoux, l'interprète des sentiments de l'Académie, demande la permission de lui communiquer une petite pièce inédite de notre confrère, en vers provençaux, intitulée : *la Niero*.

Cette communication est favorablement accueillie par l'Académie.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance extraordinaire (administrative) du
21 janvier 1888.*

Étaient présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Bolze, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

L'Académie a consacré la séance extraordinaire du 21 janvier à la révision de ses statuts et de son règlement, tels qu'ils étaient établis par le dernier texte arrêté en séance spéciale du 25 mai 1878 et homologué en due forme.

La discussion s'est ouverte sur les conclusions de la commission spéciale nommée dans la séance du 5 novembre 1887, conformément à la demande signée de trois membres ordinaires.

La modification apportée aux statuts consiste essentiellement dans la disposition qui permettra de nommer membres non résidants, même quand ils se transporteront hors du département du Gard, ceux de nos confrères qui appartenaient à la compagnie comme membres titulaires, au lieu de les faire passer dans la classe des simples correspondants, ce qui pouvait paraître un amoindrissement de position.

Une seconde modification consiste à désigner les membres de la classe des associés-correspondants par le terme de correspondant, en supprimant le mot associé.

Ces dispositions adoptées par l'Académie, les statuts ainsi amendés seront soumis dans la forme prescrite à la sanction du gouvernement.

Passant à l'examen du règlement, l'assemblée après discussion sur toutes les propositions de la commission, adopte successivement les modifications résumées dans les points principaux, savoir :

Le titre de membre non-résidant accordé aux membres ordinaires, même quand ils sortiront du département (conformément à la disposition analogue déjà inscrite dans les statuts).

La désignation des associés-correspondants par le titre seul de correspondants.

L'Honorariat accordé aux savants et lettrés éminents, quelle que soit leur résidence.

Une rédaction plus nette des opérations électorales, en cas de ballottage.

De légères modifications de détail dans les attributions des membres du bureau.

La fixation des vacances à partir du 1er août au lieu du 1er septembre.

La suppression de l'obligation imposée absolument à un membre de l'Académie d'écrire la notice biographique d'un confrère décédé.

Toutes les modifications ainsi apportées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 24, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 46, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 57, 58, 64, 81, ayant été successivement adoptées, l'Académie décide que le nouveau texte du règlement sera transcrit au registre des délibérations, imprimé et distribué pour devenir seul obligatoire à dater de ce jour.

(Suit le texte in-extenso).

Séance du 28 janvier 1888

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Dardier, Bon-durand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Grotz, de Balincourt, Bardou, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

Reçu à titre d'hommage :

Itinéraire des Dauphins de la troisième race : Anne et Humbert I^{er}, Jean II, Guigues VII et Humbert II, par Ulysse Chevalier.

Statuts de la Société de *la Gourde*, par M. Lucien Pascal, son président.

Publications de M. Bazin, censeur du Lycée de Nîmes, docteur ès-lettres, comprenant :

1^o De Lycurgo, thèse devant la Faculté des lettres de Paris pour le doctorat.

2^o La République des Lacédémoniens de Xénon.

3^o L'Aphrodite de Lyon, statue archaïque grecque orientale du VI^e siècle avant Jésus-Christ.

4^o Le Galet inscrit d'Antibes, offrande phallique à Aphrodite, III^e ou IV^e siècle avant Jésus-Christ.

Temblores y erupciones volcánicas en centro-américa, por F. de Montessus de Ballore, capi-

taine d'artillerie, élève de l'Ecole polytechnique de Paris.

M. le président invite l'assemblée à prendre une résolution, au sujet des vides à combler dans le personnel de la compagnie par diverses circonstances.

Après délibération et vote unanime, il est décidé que l'Académie procédera, sans nouveau retard, aux formalités relatives au remplacement de MM. Brun, décédé, Dautherville, qui ne réside plus à Nîmes, et Ginoux, décédé.

Que les présentations en remplacement pourront être faites et inscrites au registre à partir de la séance prochaine du 11 février, et que le registre restera ouvert à cet effet durant un mois.

La parole est à M. DARDIER, qui donne lecture d'une étude à l'ordre du jour sous ce titre :

**Un carton mis à une plaquette de
1745**

M. Dardier appelle l'attention de l'Académie sur un opuscule de 46 pages in-8°, qui offre quelques particularités remarquables.

D'abord, il est assez rare dans cette édition; et cette rareté s'explique naturellement, car il est de ceux que les lois interdisaient sous les peines les plus sévères :

APOLOGIE DES PROTESTANTS
du Royaume de France sur leurs Assemblées
religieuses au désert, 1745.

Il n'était pas facile de faire passer la frontière à ces livres, quand on les imprimait dans le royaume, ni de les garder quand on avait pu s'en procurer quelque exemplaire, car on faisait, à chaque instant, des recherches minutieuses, et malheur à ceux chez qui se trouvaient ces livres proscrits.

Mais voici une autre particularité plus intéressante :

Cette plaquette a un carton au feuillet C 2, aux pages 35 et 36; le doute est impossible, les ca-

ractères ne sont pas absolument les mêmes, le papier est plus souple et a jauni davantage, il y a deux lignes de moins au bas de chacune de ces deux pages, et, enfin, les fleurettes qui sont à droite et à gauche de la pagination ne sont pas les mêmes que celles des autres pages.

Que veut dire ce carton ? Qu'y avait-il dans le feuillet primitif qu'on ait voulu détruire ? — J'ai été assez heureux pour éclaircir ce mystère, grâce aux papiers Court de la Bibliothèque publique de Genève.

L'opuscule est d'Antoine Court, le restaurateur du protestantisme en France au XVIII^e siècle. Réfugié à Lausanne depuis 1729, il avait été prié par ses coreligionnaires de composer et de publier une *Apologie* de leurs assemblées religieuses.

Le brouillon, tout entier de sa main, fut terminé le 26 décembre 1744 ; mais il fut revu, corrigé, amendé, remanié en une foule d'endroits, même pour le plan, par les soins des membres des comités de Lausanne et de Genève qui s'intéressaient aux églises sous la croix. On demanda aussi conseil aux amis de Londres ; et avant que la réponse de ces derniers arrivât en Suisse, l'*Apologie* fut imprimée, à Vevey, clandestinement, et tirée à 4,000 exemplaires de papier ordinaire, à 100 de papier fin collé. Le ballot des 4,100 exemplaires fut envoyé à Lausanne, où on les garda soigneusement jusqu'à ce que le moment de les lancer parût opportun.

Sur ces entrefaites, la réponse des amis de Londres arriva ; or, ils désapprouvaient en particulier une phrase très vive contre les Camisards : « *La rébellion et la révolte qu'on vit au commencement du siècle... excite toute notre horreur et notre indignation.* » Et ils donnent les raisons de cette désapprobation :

« 1^o Cette prise d'armes, fût-elle aussi blâmable que le croit l'auteur de l'*Apologie*, il semble qu'il ne devrait pas en parler en des termes aussi forts et aussi méprisants.

» 2^o On a cru que par une opinion aussi rigide, il fait tort à quantité d'honnêtes gens qui

se trouvèrent parmi ceux qui se soulevèrent, et qb'on ne saurait confondre sans injustice avec des brouillons ou des gens détestables.

» 3^o Quand veut-on que les gens se défendent, si ce n'est quand on veut leur ravir les privilèges les plus précieux accordés par les traités les plus solennels ? Ils le peuvent alors, ou ils ne le peuvent jamais.

» 4^o Combien d'insultes particulières de la part de M. l'abbé du Chaila n'aggravèrent pas les maux généraux ? ». etc.

Ces raisons parurent convaincantes, et un carton fut mis au feuillet où se trouvait la phrase condamnée. Voici la modification qui fut décidée :

«... Nous ne souffrons parmi nous ni brouillons, ni fanatiques, et s'il y en a eu ci-devant ou s'il en restait encore quelque part, nous les désavouons hautement. »

Le désaveu est formel, mais ce n'est pas une flétrissure.

S'il m'est permis de faire ici quelques réflexions personnelles, je dirai que les raisons exposées par les amis de Londres me paraissent aussi justes qu'impartiales. Quoi qu'en dise M. Marius Tallon, dans un récent opuscule dont il a été parlé à l'Académie, les protestants n'étaient pas du tout « laissés tranquilles en 1702 », au moment du soulèvement des Cévennes.

L'auteur aurait compris et légitimé la révolte après la Saint-Barthélemy ou après la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais les édits ou ordonnances qui excitent son indignation n'étaient pas abolis ; ils étaient aggravés au contraire par 17 ans d'implacable exécution, et on en avait publié 71 nouveaux pour resserrer encore plus les mailles du terrible filet qui retenait dans l'oppression quinze cent mille protestants. A moins donc de nier les faits les plus évidents de l'histoire, il faut, en vertu même des prémisses posées par M. Tallon, légitimer la révolte des Camisards. L'impitoyable sévérité avec laquelle l'abbé du Chaila veilla à l'exécution des édits et tous les historiens catholiques sont unanimes sur ce point : Louvroleuil, Brueys,

De la Baume, etc.) fit verser le vase d'irritation et de douleur qui était déjà plein jusqu'aux bords.

Je ne glorifie point la guerre des Camisards, qui fit périr cent mille personnes, dont un dixième par le gibet, le feu ou la roue, et qui désola et couvrit de ruines une des provinces les plus florissantes du royaume ; je la déplore, comme je déplore toutes les guerres civiles ; mais je la comprends. Quand on sème le vent, on moissonne la tempête.

—
Avant de se séparer, l'assemblée entend le rapport de la commission de publication, dont M. LIOTARD, rapporteur, propose l'adoption des conclusions tendant à constituer le volume des mémoires pour l'année 1887 avec les éléments suivants :

Composition du volume des Mémoires de
l'Académie pour 1887.

*Pièces liminaires lues à la séance publique
du 21 mai 1887*

—
Discours d'ouverture de M. l'abbé Ferry,
président.

Compte-rendu des travaux de 1886, par M. Delépine, vice-président, pour la dite année.

Rapport de M. Robert au nom de la commission du concours de 1887. (Question du Félibrige.)

Biographie académique

Notice biographique sur M. Philippe Vigne,
par M. Irénée Ginoux.

Archéologie. — Histoire locale.

Nouveau mémoire sur le système métrologique des Assyriens, par M. Aurès.

Découvertes archéologiques de l'année, par MM. Maurin, colonel Pothier, Bondurand. (Autel de laraire trouvé dans l'enclos Boissier, an-

tiquités d'Orsan, sépultures antiques de Calvas.)
Le Pillage du château d'Aramon, sous Diane de Poitiers, par M. Bondurand.

Un livre de raison (Borrelly), par M. le docteur Puech (suite et fin).

Notice sur l'Etablissement des Doctrinaires de Beaucaire par M. l'abbé Goiffon.

Démographie

Statistique démographique de la ville de Nîmes pendant la période décennale 1877-1886, par M. le docteur Mazel.

Géologie — Botanique

Les Cailloux roulés par le Rhône, aux abords du fort de l'Ecluse, par M. Lenthéric.

Lettre autographe de J.-F. Séguier à Gronovius, avec notes, par M. Ch. Liotard.

Economie politique

L'ordre des Chevaliers du travail, par M. Villard.

Poésie

Lou Singe et lou Rinard, fable patoise, par M. Bigot.

La Niero, pièce patoise, par feu M. Ginoux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 11 février 1888

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Puech, Bolze, Doze, Boyer, Dardier, Bon-durand, Clavel, Simon, Villard, abbé Goiffon, Coustalet, Maurin, de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; Paradan, colonel Pothier, *membres honoraires* ; Mazel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie, dans l'intervalle des deux dernières séances.

M. le président rappelle que, conformément à la résolution prise dans la dernière séance, la période électorale est ouverte aujourd'hui, en vue de la nomination de trois membres résidants.

L'ordre du jour indique une lecture de M. Paradan, sur l'interprétation d'un marché pour fournitures. M. Paradan s'excuse de n'être pas parfaitement en mesure de faire aujourd'hui la communication annoncée et en indique le sujet.

La lecture en est renvoyée à la prochaine séance du 25 février.

M. Clavel informe l'assemblée que l'administration du journal le *Progrès du Midi* se met à notre disposition pour insérer nos procès-verbaux, demandant de ne pas lui imposer, pour chaque insertion, la teneur de plus d'une colonne et demie dudit journal.

Quelques membres expriment le regret de ne pouvoir faire publier le compte-rendu de nos

séances simultanément par deux journaux de la localité.

L'Académie, consultée, accepte les propositions du *Progrès du Midi* qui, à l'exemple de son prédécesseur le *Midi*, imprimera, à la fin de l'année, et comme par le passé, le bulletin de nos séances en brochure, et transmettra à chacun des membres de l'Académie un exemplaire des numéros contenant les insertions.

M. Maurin nous fait connaître, en terminant la séance, quelques unes des richesses ignorées que possèdent nos archives — il communique entre autres quelques pièces politiques dues à la plume de M. Guizot, qui fut membre de notre Compagnie au début de sa carrière littéraire, et qui nous le montrent sous un tout autre aspect que celui sous lequel nous l'envisageons d'ordinaire.

Ses œuvres de jeunesse, ses vers sur Thais ne rappellent en rien, et c'est le côté piquant de cette communication, le grave historien, ni le ministre de la Monarchie de Juillet.

Après cette communication, la séance est levée.

Séance du 25 février 1888.

Présents : MM. Robert, *président* ; Verdier, Doze, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, *membres-résidants* ; Fr. Germer-Durand, *membre non-résidant* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Mazel, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications diverses transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

La correspondance comprend une lettre de remerciements à l'Académie, émanant de la commission administrative de la bibliothèque de Vauvert, à l'occasion des mémoires que notre compagnie a donnés à cette institution en voie de formation.

L'Académie est informée de la mort de deux associés - correspondants : M. Ludovic de Vauzelles, conseiller honoraire à la cour d'Orléans ; M. Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban, et de M. le général Perrier (membre de l'Institut), membre honoraire de l'Académie.

M. le président à cette occasion, se fait l'interprète des sentiments de notre compagnie et exprime le désir de voir transmettre aux familles récemment frappées l'expression de notre commune et douloureuse sympathie.

La séance est remplie par une lecture de M. SIMON, sur l'Evolution religieuse des Beni-Israël.

M. Simon expose la thèse soutenue par M. Renan dans le premier volume de son

remarquable ouvrage « Histoire du peuple d'Israël » et différents articles de la « Revue des Deux-Mondes ». Cette thèse est celle-ci : L'Hébreu nomade était déjà en possession du monothéisme pur, le Jahvéisme a corrompu ce principe pendant des siècles, et l'action énergique des prophètes n'a été que l'effort séculaire de la nation pour renoncer au faux dieu Jahvé et revenir au primitif Elohim, le dieu des patriarches.

Après avoir critiqué et réfuté le système de M. Renan, M. Simon conclut ainsi :

La vérité est que chez le peuple d'Israël l'évolution religieuse a obéi aux lois éternelles de l'évolution sociale chez les différentes races humaines, de l'évolution du sentiment moral chez l'individu.

Cette évolution a trois périodes : la période familiale, la période nationale et celle que les prophètes d'Israël ont définie en ces mots : « En ce jour il n'y aura qu'un seul Dieu et une seule nation. »

Tous les peuples ont passé par l'organisation familiale, avant d'arriver à l'organisation nationale.

Nous sommes aujourd'hui dans cette seconde période. Notre grande et glorieuse Révolution, que les penseurs aux vastes horizons, de tous les pays, ont saluée avec enthousiasme à son aurore, a tenté de faire passer les nations à la troisième période ou du moins a frayé la voie.

Ses efforts n'ont pas encore abouti et en ce moment même le vieil esprit national se réveille partout ; mais on l'a dit : « la nation qui arrête les peuples dans leur marche en avant est un véritable anachronisme, elle retarde de deux siècles ». La force des choses la détruira, si ce n'est pas un soulèvement général des peuples.

Chez l'individu n'est-il pas de même ? Ses sentiments ne se renferment-ils pas d'abord dans le cercle de la famille ? Sa conscience n'a-t-elle pas fait un grand progrès quand il commence à comprendre la patrie ? Et, n'est-ce pas

encore par une plus haute notion morale qu'il voit des frères dans tous les hommes ?

Qui peut dire que la fortune de la Bible ne provient pas de ce fait que l'humanité y a vu refléter avec une puissance divine, toutes les phases de l'existence qu'elle a parcourue et qui lui reste à parcourir. Dans la Genèse, la vie familiale, dans les juges et les rois, la vie nationale, dans les prophètes le but vers lequel elle marche, la fraternité universelle ?

Le point de départ social d'Israël est le culte familial. Les vrais dieux à cette époque se sont les Téraïm.

Le culte domestique, qui seul avait de l'importance à l'époque patriarcale, est bientôt obligé de compter avec le culte déjà plus large des divinités éponymes qui président aux associations de plusieurs familles et de plusieurs tribus.

Puis ces cultes, intermédiaires eux mêmes, s'absorbent dans la religion du national Jahvé, le jour où la nation se constitue définitivement par le groupement des tribus. Un dieu national est, évidemment, encore une notion étroite en comparaison d'un dieu universel, mais il représente un élargissement de la conscience par rapport au culte domestique.

L'orgueil national élève bientôt ce Dieu au-dessus de tous les autres dieux. Quel est le moment précis où ce cri s'est élevé en Israël : « Qui est comme toi parmi les Elim, ô Jahvé ? » et quel est l'homme qui l'a formulé ? C'est, sans aucun doute, dans les Ecoles de Prophètes fondées par Samuel que se dégagea et prit forme le monothéisme obscurément enveloppé dans le cerveau des masses. Ces prophètes avaient la force et l'expression qui font briller au dehors l'idée. Formée par les instincts d'un peuple, conçue dans les entrailles d'une nation, longtemps confuse et vague, l'idée jaillit enfin en traits de feu des lèvres éloquentes d'un homme de génie. Ici, il est impossible de dire le nom de cet homme.

Le souvenir du grand capitaine qui l'avait retiré de l'esclavage d'Égypte et guidé dans le

désert, était resté vif chez le peuple d'Israël. A ses yeux, Moïse était le plus grand des prophètes. Rien d'étonnant donc à ce que les premiers prédicateurs de Jahvé, Dieu du ciel et de la terre, aient placé sous son patronage la pensée nouvelle et caché leurs noms sous ce nom illustre. Peu importe du reste ; le monothéisme est l'œuvre de l'école prophétique qui est en même temps le foyer du sentiment national.

Le développement des deux idées est parallèle ; et ces deux paroles célèbres : « Israël est le peuple élu et Jahvé seul est Dieu » sont sorties des mêmes lèvres. La parenté des deux formules nous indique la date de leur naissance. C'est au moment où sous David, la conquête fut achevée et tous les ennemis d'Israël soumis. Le triomphe d'Israël amena le triomphe de Jahvé. Les déchirements qui survinrent après la mort de Salomon exaltèrent encore chez les prophètes le sentiment national et agrandirent en même temps l'idée de la divinité. Plus la dislocation menace la nation, plus Jahvé devient grand.

Bientôt la terre tremble devant lui. Il est le maître souverain. Il est le Dieu universel. C'est lui qui a dicté le code admirable dans lequel Moïse ou quelque autre prophète a résumé toute la morale humaine. Il est le Dieu de la justice et de la bonté. Il est le père de tous les hommes. Les Jérémie, les Ezéchiel, les Isaïe proclament sous son nom la plus belle conquête de l'humanité, l'idée de la fraternité, dernier degré de l'évolution sociale.

Le deuxième volume de M. Renan nous apportera l'histoire de la période prophétique. N'y insistons donc pas. Nous y reviendrons avec lui.

Mais disons, en terminant, que nous considérons le livre de M. Renan comme une belle œuvre et comme une bonne œuvre. Il est presque oiseux de louer le style de M. Renan. Nous l'avons dit en commençant : sauf peut-être dans « la Vie de Jésus », il n'a pas écrit de pages plus admirables. Mais c'est aussi une bonne œuvre et une œuvre patriotique.

Ce que glorifie M. Renan dans ce livre, c'est la

justice, le bien et le vrai ; ce qu'il flétrit c'est l'égoïsme national, la cruauté que ce sentiment engendre, l'hypocrisie religieuse, le père de tous les maux. M. Renan inscrit sur la bannière d'Elohim les mots : simplicité, pureté des mœurs, bonté et cordialité entre les hommes, et sur la bannière de Jahvé, les mots : sang et pillage.

Les rabbins, meilleurs interprètes de la tradition, ont appelé, au contraire, Jahvé, le dieu miséricordieux, et Elohim, le dieu sévère, le dieu de la justice. N'importe ! la bannière sous laquelle M. Renan croit que l'humanité s'est rangée et se rangera encore, est celle de la bonté. De la première à la dernière page de son livre, partout où il parle d'Elohim, qui pour lui est le vrai dieu, se dégagent un charme et une grâce qui nous pénètrent de l'amour de ce qui est bon, de ce qui est juste, de ce qui doit rapprocher les hommes, de ce qui est vraiment religieux.

M. Renan montre ainsi que les savants français ne font pas sortir de leurs études l'exaltation des sentiments bas, étroits et méchants de notre nature, mais qu'ils les font servir au triomphe de la douceur, de la bonté et de la solidarité humaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 mars 1888

Présents : MM. Robert, président ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Delépine, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, comte de Balincourt, *membres résidents* ; abbé Magnen, *membre non résident* ; Paradan, colonel Pothier, *membres honoraires* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 février est adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques reçus pendant la dernière quinzaine.

Reçu à titre d'hommage :

Le Système du monde, poème astronomique, de feu M. Célestin Roche, de Gap.

Le Dieu Gaulois, au marteau, par M. Flouest.

Les Tumulus de Montsaugéon (Haute-Marne), par MM. Boyer et Flouest.

Parmi les ouvrages adressés à l'Académie, à titre d'hommage, se distingue une publication tout à fait hors ligne, sur laquelle M. Liotard appelle son attention particulière. C'est le Catalogue de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet, dont l'apparition, à l'hôtel Drouot, fit sensation, en 1884 et 1885. Rarement on avait vu se produire une collection de ce genre aussi nombreuse en pièces de choix, recueillies et classées avec tant de discernement et de goût.

Le catalogue rédigé par MM. Charavay et Calmette et admirablement imprimé par Motteroz, en conservera le souvenir. Il reproduit par l'héliogravure, les pièces les plus impor-

tantes, ainsi que les dessins et croquis qui accompagnent les lettres d'artistes peintres et sculpteurs. C'est une œuvre capitale et de grand prix, dont le tirage à petit nombre d'exemplaires augmente encore la valeur.

L'Académie, appréciant la beauté du présent, se félicite que M. Bovet ait bien voulu comprendre notre compagnie dans une distribution nécessairement très restreinte et d'autant plus précieuse, et charge son secrétaire perpétuel d'adresser au donateur la vive expression de sa gratitude.

La parole est à M. PARADAN, pour donner lecture d'un mémoire qu'il a rédigé au sujet d'une contestation survenue entre les fabriques des églises de Nîmes et la compagnie d'éclairage au gaz.

Les fabriques des Eglises revendiquaient le bénéfice et l'application, à leur profit, du contrat existant entre la ville et la compagnie, aux termes duquel cette dernière s'oblige à fournir l'éclairage public municipal au prix de 14 centimes le mètre cube, 1½ du prix que paient les particuliers.

La Compagnie, au contraire, a prétendu que les fabriques des Eglises excipent, à tort, du caractère public du service religieux, et devraient être rangées dans la catégorie des consommateurs ordinaires, et qu'à ce titre elles doivent payer le gaz à raison de 28 centimes le mètre cube.

C'est ce dernier système qu'a soutenu M. Paradan.

M. BONDURAND, au nom de M. Goudard, donne lecture d'une note de ce dernier, contenant deux communications intéressantes.

La première comprend une savante réponse de M. Maspero (de l'Institut) à une question que lui posait M. Goudard, au sujet d'un de ses exemplaires de *Pied de sanglier* dans lequel on avait cru voir quelque rapport avec une pièce du Musée du Louvre, qualifiée d'*Offertoire égyptien*. M. Maspero se prononce formellement con-

tre cette opinion, qui proviendrait d'une fausse attribution donnée à l'objet du Louvre, par Denon, et dans lequel il voit une patte d'Antilope.

La seconde communication se réfère à la découverte d'un *Phallus* en bronze, muni d'un anneau, qui a été faite le 1er décembre 1887, par M. Salomon, dans une propriété située au quartier des Moulins à vent, à Saint-Cézaire lès-Nîmes.

M. Bondurand fait passer sous les yeux de l'Académie cet objet antique d'une parfaite conservation, qui rappelle le culte rendu par les anciens aux forces vives de la nature.

La fin de la séance est occupée par une lecture de M. l'abbé MAGNEN, présentant le compte-rendu de la session extraordinaire de la Société botanique de France tenue à Millau (Aveyron). La communication de M. l'abbé Magnen se résume comme suit :

D'après M. le docteur Martin, d'Aumessas, le « *Pulmonaria angustifolia* » de la flore du Gard répond aussi bien par sa description qu'en réalité au « *Pulmonaria longifolia* » ; le « *Pulmonaria tuberosa* » doit s'appeler « *Pulmonaria vulgaris* » ; le « *Pulmonaria saccharata* » n'est autre que le « *Pulmonaria affinis* ».

La découverte, à Aumessas, de l'« *Euphorbia Characias* et *Amygdaloides* Martin » est un fait botanique des plus intéressants.

M. Lombard-Dumas a établi, par des observations histologiques, l'hybridité du « *Narcissus juncifolio-Tazetta* Magnen ».

C'est à tort que le « *Laserpitium Siler* » a été signalé dans le bois de Saibouz. M. Magnen y a récolté le « *Pragaria magna* », qui est une nouveauté pour la flore du Gard. M. Timbal-Lagrange rapporte le « *Chrysanthemum corymbosum* » de cette localité à la forme qu'il a appelée « *Pourretianum* ».

Entre autres plantes intéressantes, la Société botanique a récolté, à Bramabiau, l'« *Asplenium viride* » près de la cascade et l'« *Actaea spicata* » sous le tunnel.

M. le secrétaire fait la distribution aux membres présents du bulletin imprimé des séances de 1887 qui vient de paraître.

M. le trésorier fait le dépôt de son compte de gestion financière avec pièces à l'appui pour l'exercice 1887. L'examen de ces documents est renvoyé à une commission spéciale formée des membres du bureau, avec adjonction de MM. Lenthéric, Clavel et Villard.

M. le président donne communication de la circulaire ministérielle relative à la tenue des conférences des sociétés savantes des départements qui aura lieu à Paris aux environs de la Pentecôte : il invite ceux des membres de l'Académie qui se proposeraient d'y prendre une part effective à soumettre leurs communications à l'Académie. La présentation des délégués qui désireraient se rendre à Paris à cette occasion, devra être faite à M. le ministre de l'instruction publique avant le 25 avril.

M. le président rappelle que le délai de présentation de candidats aux places vacantes à l'Académie (membres ordinaires) doit expirer aujourd'hui, conformément à la décision prise à la date du 28 janvier. Sur l'observation de quelques membres qui désireraient disposer d'un peu plus de temps pour se concerter, le délai de présentation de candidats aux places vacantes est prorogé d'une quinzaine, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine séance du 24 mars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 mars 1888

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Puech, Faudon, Bolze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Simon, Mazel, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues dans la quinzaine, auxquelles s'ajoutent les œuvres reçues à titre d'hommage, savoir :

Les dernières feuilles de l'« Histoire de Nîmes », de M. Ad. Pieyre ;

Brochures d'économie politique, de M. de Masquard ;

Scripta manent : Appréciation et description des plus remarquables autographes de la collection Bovet, par M. Godet ;

L'Electricité. — L'éclairage électrique à Manosque, par M. Noël Roche (de Digne) ;

Discours de rentrée de M. Flach (substitut à la Cour) — de la méthode contradictoire dans le nouveau Code d'instruction criminelle ;

« Les Dimanches révolutionnaires », par M. François Rouvière.

M. le président communique une lettre de M. le maire de Nîmes, qui provoque l'appréciation de l'Académie sur l'œuvre de Mme Pellet, née Paut, intitulée : « Transformation du Gaulois méridional en français ». Le manuscrit est remis à M. Bigot, avec invitation d'en rendre compte dans une prochaine séance.

M. le président dépose une liste de souscription, proposée par l'Académie de Reims, pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc.

On procède aux lectures à l'ordre du jour :

M. DARDIER fournit des détails supplémentaires au mémoire sur la *Guerre des Farines*, de M. Albin Michel, inséré dans les mémoires de l'Académie de 1884.

M. Dardier fait connaître les dépêches échangées entre le conseil du roi et les pasteurs de Nîmes et du Bas-Languedoc, à l'occasion des émeutes qui, à la fin d'avril et dans les premiers jours de mai 1775, jetèrent l'épouvante dans Paris et les provinces voisines de la capitale. C'est une *page d'histoire locale*, qui sert de supplément ou d'appendice à la *page d'histoire générale* que donna, il y a quelque temps, M. Albin Michel sur la *guerre des Farines*, et qui a été publiée dans nos *Mémoires* de 1884. (P. 407-437).

Cette date de 1775 est d'une grande importance pour le protestantisme français, car ce fut la première fois, depuis la révocation de l'édit de Nantes, que le gouvernement entra officiellement en relation avec les pasteurs du Désert, qu'il avait ignorés jusqu'alors.

Quelques années auparavant, d'heureux symptômes s'étaient produits qui étaient comme le prélude d'une ère de demi-tolérance ; et M. Dardier signale, d'après des documents encore inédits, certains faits intéressants à cet égard. Ainsi, en septembre 1769, le Parlement de Toulouse accepta le témoignage de Paul Rabaut dans une affaire de validation de mariage, et ce fut un abbé, l'abbé Audra, plus tard chanoine et baron de Saint-Just à Lyon, qui servit d'intermédiaire entre le Parlement et le pasteur de Nîmes. Le même abbé, qui fut correspondant de Voltaire, s'employa aussi énergiquement en faveur du malheureux Sirven, et ce fut lui qui annonça à Rabaut que ce dernier avait été mis hors de cour par le juge de Mazamet (décembre 1769) ; aussi le pasteur l'appelait-il « mon bon ami, M. l'abbé Audra. »

Les pasteurs étaient encore emprisonnés pour fait de ministère ; mais on ne les faisait point passer en jugement ; on les renvoyait après quelques semaines de cachot (comme cela arriva à Jean Broca, de Nanteuil-lès-Meaux, en juillet 1773) ; ou bien on laissait ouverte la porte de la prison pour qu'ils s'évadassent (comme le fit Benjamin Armand, du Dauphiné, en mai 1775).

Mais à l'occasion de la *Guerre des farines*, on fit un plus grand pas dans cette voie de tolérance et de support. Sous l'inspiration de Turgot, qui était alors au pouvoir comme contrôleur général, le conseil du roi comprit les pasteurs du Bas-Languedoc dans la catégorie des ecclésiastiques qui devaient, du haut de la chaire, instruire leurs paroissiens des principes et des effets de ces émeutes. Une circulaire leur fut envoyée, comme à tous les évêques et curés du royaume, qui les appelait à travailler « au maintien de l'ordre qui est une loi de l'Evangile. »

L'exemplaire que reçut Paul Rabaut a été conservé ; et sur le verso de la dernière page, laissé en blanc, se trouve, de la main de Rabaut Saint-Etienne, un *Extrait des délibérations* des pasteurs de la province. M. Dardier donne le texte de ces délibérations (du 29 mai 1775) ; il reproduit aussi la lettre, également de la main de Saint-Etienne, qui fut adressée le même jour au garde des sceaux. Les pasteurs protestent « de leur dévouement pour la personne sacrée du roi, et de leur zèle pour la prospérité de son règne. « Ni les séductions, ni l'exemple ne seraient capables de les écarter d'un devoir auquel la religion qu'ils professent donne la plus grande force et la plus grande étendue. » En terminant, ils supplient Sa Majesté d'accorder aux protestants « des grâces particulières, ces grâces précieuses qui font depuis un siècle l'objet de leurs vœux, et qu'ils attendent avec une patience respectueuse et soumise. »

Il fallut attendre encore douze ans pour avoir la tolérance, et quatorze ans pour avoir la liberté.

M. DE BALINCOURT donne lecture d'un mémoire sur la *Tactique militaire* au XIII^e Siècle, à l'occasion d'un ouvrage publié sur le même sujet par M. Delpech.

Le prochain jour de séance ordinaire de l'Académie se rencontrant le 7 avril, pendant les vacances de Pâques, qui entraînent la dispersion d'un certain nombre de membres de la compagnie, on décide que la séance qui devait avoir lieu le 7 avril sera renvoyée au samedi 14 sans préjudice de celle qui devait suivre le 21 du même mois.

L'ordre du jour de la séance du 14 avril comprendra les formalités d'élection des nouveaux membres de l'Académie. Le délai réglementaire de 28 jours depuis la dernière présentation étant expiré. — L'Académie décide en conséquence qu'une réunion préalable du bureau avec adjonction des membres proposant aura lieu quelques jours avant la séance du 14 pour l'appréciation des titres des candidats aux places vacantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 avril 1888.

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles , Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Faudon, Bolze, Carcassonne, Doze, abbé Ferry, Delépine, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; Falgairolle, Bruguier-Roure, *membres non résidants* ; Col. Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes ou par le ministère, auxquelles s'ajoutent les envois à titre d'hommage, savoir :

Le troisième volume de *l'Histoire de Nîmes*, de M. Ad. Pieyre, exemplaire sur papier de choix.

Un numéro du *Salut public*, de Lyon, contenant un article de M. Gaspard Bellin, correspondant.

Miscellanées. — A tualités, sonnets par M. Th. Véron (de Poitiers).

Le deuxième volume de *l'Histoire de la Révolution dans le Gard*, par M. F. Rouvière.

Après l'expiration des délais et l'accomplissement de toutes les formalités réglementaires, l'Académie est appelée à procéder à l'élection de trois membres résidants, portée à l'ordre du jour de la présente séance. M. le président fait l'exposé des titres des trois candidats inscrits au registre de proposition, en regard des trois vacances à combler.

Le scrutin ouvert individuellement pour chaque nomination dans l'ordre des vacances et des présentations donne les résultats suivants :

M. le marquis de Valfons est élu en remplacement de M. Brun, décédé.

M. Frédéric Béchard est élu en remplacement de M. le président Dautheville, qui a cessé de résider à Nîmes.

M. Alexandre Ducros est élu en remplacement de M. Ginoux, décédé.

M. le président de la société pharmaceutique de Venezuela à Caracas, fait connaître la constitution de son bureau à la date du 19 février dernier.

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des cinq exemplaires de nos mémoires de 1886, ainsi que du manuel de Dhuoda, destinés aux bibliothèques des comités historiques et scientifiques rattachés à son département.

M. le président appelle l'attention de l'Académie sur les dispositions à prendre pour la tenue de la séance publique annuelle, dont il convient de fixer le jour et de rédiger le programme — il y aura lieu, en même temps de choisir un sujet de concours littéraire ou scientifique afférent à l'année 1890 pour être annoncé conjointement avec celui de 1889 dont le sujet déjà publié est l'appréciation de M. Guizot, comme historien.

A cette occasion M. le président informe l'Académie que le concours ouvert pour l'année, courante, qui sollicitait une étude sur la vie de Jean Nicot, diplomate et écrivain n'a pas donné de résultat, comme ce sujet était déjà reporté de 1887 à 1888, il est décidé qu'il ne sera pas l'objet d'une nouvelle prorogation.

L'Académie adopte le choix d'un travail poétique pour l'année 1890 ; elle parait disposée à laisser toute liberté aux concurrents pour la forme et le sujet à traiter, décidant toutefois

que les pièces à produire ne devront pas dépasser 200 vers.

Le jour de la séance publique est provisoirement indiqué pour le samedi 2 juin. Le programme, à part les pièces réglementaires, sera complété par des lectures à choisir parmi celles qui pourront être soumises incessamment à l'Académie.

La parole est donnée à M. Bruguier-Roure, désigné avec MM. Jules Salles et Liotard pour représenter l'Académie au Congrès des Sociétés savantes départementales, qui se tiendra à Paris, du 22 au 25 mai prochain.

M. Bruguier-Roure soumet à l'appréciation de l'Académie un fragment d'un travail qu'il se propose de publier sous le titre de *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*.

Ce mémoire considérable comprenant une grande quantité de pièces inédites et accompagné de nombreuses planches, traite des Ponts en général, exécutés par des confréries, et de l'œuvre des églises, maisons, pont et hôpitaux de Pont Saint-Esprit, en particulier. Il peut répondre aux prévisions du programme rédigé par le comité d'organisation du congrès, question n° 8: *Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIe siècle*.

Il sera signalé comme tel à M. le ministre de l'instruction publique, accompagné de l'approbation de l'Académie sur laquelle il a produit la plus favorable impression.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 avril 1888

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, marquis de Valfons, Ducros, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril est lu et adopté.

M. le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres résidants, élus dans la séance du 14 avril : MM. le marquis de Valfons et Alexandre Ducros, qui prennent séance aujourd'hui ; ces deux académiciens témoignent leur satisfaction et expriment leurs remerciements pour le choix dont ils ont été l'objet, et qu'ils s'efforceront de justifier.

M. Frédéric Béchard, aussi nouvel élu, en qualité de membre résidant, exprime par lettre les mêmes sentiments et s'excuse sur son état de santé de ne pouvoir s'acquitter de ce devoir en personne.

M. le secrétaire fait l'énumération et le dépôt des ouvrages périodiques transmis à l'Académie depuis la dernière séance.

L'Académie est informée du décès de deux associés correspondants : MM. Louët, ancien trésorier général, et le docteur Adolphe Bourdel, professeur à la faculté de médecine de Montpellier. Les regrets de la Compagnie sont

consignés au procès-verbal de la séance de ce jour.

Le secrétaire perpétuel, au nom de la commission de comptabilité, soumet à l'Académie l'approbation des comptes de notre trésorier pour l'Exercice 1887. Conformément aux indications suivantes :

Recettes

Excédant de l'exercice 1886	3.107 f. 20
Cotisations : memb. résid. 1080	} 1.730
memb. non résid. 330	
correspondants 320	
Droits de diplômes	10
Subventions du département 600	} 1.100
id. de la ville de Nimes 500	
Vente de volumes	7 50
Agio de compte-courant	64 25
Boni de jetons non retirés	2
	<hr/> 6.090 f. 95
Subside extraordinaire du ministère pour impression du manuel de Dhuoda	1.000
	<hr/> 7.090 f. 95
A déduire des dépenses	2.947 10
Reste à reporter à l'Exercice 1888	<hr/> 4.143 f. 85

Dépenses

Jetons de présence	219 fr. 00
Impressions 1.750	} 2.065
id. 315	
Prix du concours	300 70
Contributions 1886 et 1887	113 80
Frais de la séance publique	46 45
Médailles d'honneur et étuis	18 15
Libraires	23 75
Relieur	42 90
Papetier	10
Frais de recouvrements et retours	69 45
Menus frais	37 90
	<hr/> 2.947 f. 10

Il y a lieu de faire observer que l'excédant à 4.443 25 est fictif. Il est grevé de trois articles de dépense appartenant à l'Exercice 1887 qui n'ont pas pu, pour diverses raisons, être acquittés avant le 31 décembre et qui l'ont été depuis, au début de l'année 1888, savoir :

Impression du volume des Mémoires y compris le volume supplémentaire de Dhuoda,	3340 »
Appointements du concierge et ses menus frais,	237 55
Honoraires du copiste,	100 »
	—————
	3677 55

ce qui réduit l'actif à reporter sur l'exercice courant à 466 fr. 30.

—
L'assemblée approuve les comptes résumés ci-dessus avec remerciements à M. le trésorier.

—
L'Académie approuve l'acquisition d'une lettre autographe de Vincens Saint-Laurent, secrétaire adjoint de l'Académie, à la date du 15 mars 1809, annonçant à Raynouard sa nomination en qualité d'associé de l'Académie.

Le brouillon de la réponse de Raynouard est écrit à la suite de cette lettre.

Raynouard était alors membre du Corps législatif et de l'Académie française; Vincens Saint-Laurent était correspondant de l'Institut.

—
M. Liotard fait don à l'Académie des portraits lithographiés de deux académiciens : MM. Ferdinand Béchard et Emile Teulon, anciens députés.

—
La lecture annoncée de M. Villard ne peut avoir lieu, M. Villard étant absent de Nîmes.

—
La séance est terminée par une lecture de M. LIOTARD comprenant un vœu qu'il se propose de soumettre à une des sections du Congrès des Sociétés savantes départementales à Paris à la fin du mois de mai : Ses conclusions à la suite d'un exposé des motifs se formulent comme suit.

« Comme il existe une forme imposée aux
» noms communs, résultant des indications
» contenues dans le dictionnaire de l'Académie,
» je demande que les formes pour les noms de
» lieu, telles qu'elles résultent des indications
» des dictionnaires topographiques, reçoivent
» un caractère officiel et soient appliquées dans
» tous les services publics : préfectures, mai-
» ries, administrations financières, armée, jus-
» tice, etc. ; c'est-à-dire que ces dictionnaires
» ne restent pas à l'état d'œuvres savantes sans
» effet utile, mais entrent désormais dans la
» pratique usuelle, et je propose, dans ce cas, à
» l'assemblée l'adoption d'un double vœu, qui
» se formule ainsi :

1° « Que la rédaction et la publication des
» dictionnaires topographiques des départe-
» ments soient recommandées par les plus vi-
» ves instances, et par tous les moyens, dans les
» départements en retard ;

2° « Que partout où le dictionnaire a été pu-
» blié, l'orthographe adoptée pour les noms de
» lieu prenne un caractère officiel, et soit impo-
» sée comme obligatoire dans toutes les bran-
» ches des services administratifs. »

—
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée

Séance du 5 mai 1888

Présents : MM. Robert, *président* ; Bigot, Lenthéric, Faudon, Carcassonne, Delépine, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Ducros, *membres résidents* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril, est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

M. le président communique une lettre de M. Frédéric Béchard, s'excusant sur son état de santé, de ne pouvoir, pour le moment, faire acte de présence à l'Académie et exprimant avec ses regrets, l'espoir de se mettre bientôt en relation avec ses confrères. Cette lettre contient en outre un touchant souvenir à l'adresse de M. Maurin, qui avait patroné la première affiliation de M. Béchard à notre compagnie.

M. le Président, en rappelant la mort de M. Paradan, auquel l'Académie a rendu les derniers devoirs peu après notre dernière séance, exprime, au sujet de cette nouvelle perte, des regrets auxquels s'associe toute l'Assemblée.

On procède aux lectures à l'ordre du jour :

M. MAZEL donne lecture du compte-rendu d'un ouvrage publié par M. Félix Bonnet, chef d'escadron d'artillerie en retraite à Nîmes, sur la guerre néfaste de 1870-71.

M. Mazel analyse le premier volume de cette œuvre considérable, contenant le récit et l'appréciation des opérations militaires, depuis l'invasion jusqu'aux derniers combats sous la place de Metz.

M. BONDURAND donne lecture d'une Charte d'acensement sur parchemin, écrite dans l'idiome languedocien du XIII^e siècle, et se rapportant à des propriétés ayant appartenu à la famille Nègre, dans l'arrondissement de Millau (Rouergue). Cette pièce, communiquée à M. l'archiviste de la préfecture par M. Alfred Nègre, qui en est détenteur, présente un intérêt tout particulier, dans son vieux texte du moyen-âge, au point de vue philologique. Elle sera insérée dans le volume de nos Mémoires pour la présente année.

M. BONDURAND donne lecture d'un rapport sur le second volume qui vient de paraître de l'histoire de la Révolution dans le Gard, par M. F. Rouvière. Ce rapport est ainsi conçu :

M. F. Rouvière a offert à l'Académie le second volume de son *Histoire de la Révolution dans le Gard*, qui porte pour sous-titre : *La Législative*, et va de 1791 à 1792. Ce volume n'est pas moins instructif que le premier. L'application de la constitution de 1791 et de la constitution civile du clergé, les événements d'Arles et d'Avignon, l'incendie des châteaux, les divisions entre les *Feuillants* et les *Jacobins*, la troisième fédération de Jalès, l'enthousiasme des volontaires du Gard quand la *Patrie est déclarée en danger*, et enfin les élections à la Convention, tels sont les épisodes les plus saillants du livre. Dans cette période, où le désordre s'étend, la situation économique du département est fort triste : ni commerce, ni blé, ni argent. La constitution de 1791 avait été élaborée par des hommes de théorie qui essayaient les idées de Rousseau et qui, grâce à deux siècles de monarchie absolue, étaient dépourvus de l'expérience politique nécessaire.

Les constituants n'avaient vu qu'un danger : le pouvoir exécutif, qu'ils annihilèrent, laissant la porte ouverte au gouvernement des clubs.

Une constitution où les seuls ressorts de gouvernement sont des élections et des discours, et où le pouvoir central n'a aucune action sur les fonctionnaires, n'était pas faite pour guérir les maux dont souffrait le pays.

Ces maux allèrent en empirant, et on crut que la suppression de la royauté rendrait possible le fonctionnement de la lourde machine. Cela même ne suffit pas, et ce n'est que par le régime de la Terreur que la Convention pourra tirer parti de l'instrument défectueux mis entre ses mains. Mais je sors ici du cadre du second volume de M. Rouvière. J'y reviens pour signaler à l'Académie, parmi les importantes pièces que M. Rouvière donne *in extenso*, un document tout à fait hors de pair, c'est la lettre que les administrateurs du département écrivirent, le 30 juillet 1792, à Rabaut-Saint-Etienne, en réponse à sa proposition de réunir les départements du Midi en une fédération armée, en vue du danger de la Patrie (1). Cette lettre est une réfutation pleine de sens et d'élévation. Elle montre que les administrateurs du Gard étaient des hommes vraiment distingués.

Leur dévouement et leur talent ne leur servirent pas à grand chose, car l'Assemblée électorale réunie à Beaucaire, déclara que le Directoire du Gard et le procureur général syndic avaient perdu la confiance des administrés, pour avoir improuvé les événements du 20 juin et du 10 août.

Ce volume, où les faits sont mis en lumière avec tout le détail et la clarté désirables, se termine par des *annexes* fort intéressantes, entre autres, par la *Liste des curés élus en 1791*, par *Le 14 juillet 1792 à Alais*, et par la *liste des Prêtres déportés*.

Il faut de nouveau remercier M. Rouvière de continuer avec tant de zèle l'œuvre historique à laquelle il attache son nom. Cette œuvre sera

(1) Pages 381 à 385.

appréciée de tous, même de ses adversaires politiques, à cause des documents originaux qu'elle renferme et qui permettent à chacun de se faire une opinion. M. Rouvière ne cache rien. Pour un historien, c'est un grand mérite, et cette préoccupation de la vérité n'est pas commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 mai 1888.

Membres présents : MM. Robert , *président* ; J. Salles , Bigot , Gouazé , Puech , Doze , abbé Ferry , Boyer , Bondurand , Clavel , Simon , abbé Goiffon , Fabre , Coustalet , comte de Balincourt , Bardon , Ducros , *membres résidants* ; Col. Pothier , *membre honoraire* ; Mazel , *secrétaire-adjoint*, en l'absence de M. Liotard retenu à Paris, comme délégué aux conférences de la Sorbonne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire fait l'annonce et le dépôt des ouvrages adressés à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

M. Coustalet demande la parole au sujet d'un manuscrit *Sur le Gaulois méridional*, par Mme Paut, et adressé à l'Académie de Nîmes par M. le maire ; sur les conclusions du rapporteur, cet essai sera déposé à la Bibliothèque de la ville, à côté d'un lexique du même auteur et sur le même sujet, encore incomplet.

L'ordre du jour appelle la communication des travaux qui doivent être lus en séance publique :

1. Discours d'ouverture, par M. V. Robert , *président*.

2. Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1887 par M. l'abbé Ferry, *président* pour ladite année.

3. Une visite à Victor Hugo en 1883, racontée par M. le pasteur Fabre.

4. Le fagot, dialogue poétique par M. A. Ducros ;

5. Fable patoise inédite par M. Bigot.

Quelques-unes de ces lectures donnent lieu à des observations dont il sera tenu compte par leurs auteurs respectifs. Les uns et les autres sont invités une fois encore à ne pas garder la parole au delà de 20 à 25 minutes maximum.

L'Académie, instruite qu'à l'occasion du concours régional la soirée du samedi 2 juin, doit être incidentée par une fête municipale, décide que la séance publique de l'Académie, fixée à ce jour, sera reportée à une autre date et sauf avis ultérieur, au samedi 9 juin.

Après ces communications et vu l'heure avancée, l'Académie renvoie à la prochaine séance ordinaire d'entendre les lectures de MM. François Germer Durand et G. Maurin, portées à l'ordre du jour. La séance est levée.

Séance du 2 juin 1888.

Présents : MM. Robert, *président* ; Bigot, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, de Balincourt, Bardou, Ducros, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

—
Le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques transmis à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

Elle a reçu, en outre, à titre d'hommage :

Li feuyo toumbado ; recueil poétique de M. Bigot.

Le Château de la reine Blanche, par M. Léonce Destremx, de Saint Christol. (Tous les deux, membres de l'Académie.)

Recherches historiques sur le décanat de Saint-André, par M. le chanoine Trepier, de Chambéry.

L'abbé Pialat, confesseur de la foi dans les Cévennes à l'époque de la Révolution, par M. l'abbé Sarran, vicaire à Saint-Baudile (Nîmes).

Gronigot et son âne à la foire de Nîmes, monologue en vers, par M. Bardonnanche, de la Société de LA GOURDE.

Mme de Vauzelles, veuve d'un de nos correspondants récemment décédé, offre à l'Académie les œuvres complètes de son mari, ancien conseiller à la cour d'Orléans.

L'Académie accepte ce don avec reconnaissance.

—

La séance est en entier consacrée à régler les détails de la tenue de la prochaine séance publique. M. le président fait part à l'Académie des dispositions bienveillantes qu'il a obtenues de la nouvelle administration municipale à cet égard.

M. le maire ayant fait observer que les opérations relatives au concours régional et aux expositions annexes, notamment les réunions des divers jurys qui fonctionnent à cette occasion, pourraient exiger l'occupation de la salle ordinaire affectée à la séance publique de l'Académie, a offert, dans cette éventualité, en remplacement, la chapelle de l'ancien lycée, depuis peu aménagée en vue des conférences de toute sorte.

Le bureau de l'Académie est chargé, par suite, du soin de visiter le local et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'utiliser et l'approprier.

M. le maire ayant, en outre, à cette occasion, témoigné de sa bonne volonté pour fournir au besoin à l'Académie un local convenable dans les bâtiments de l'ancien Lycée, pour être affecté à ses réunions ordinaires périodiques, et ayant indiqué en particulier l'ancien parloir, augmenté de pièces annexes au moyen de l'adjonction de quelques classes attenantes aujourd'hui sans emploi, l'Académie accueille avec gratitude ces bienveillantes ouvertures et donne mandat d'étudier les convenances de la proposition à une commission formée du bureau, avec l'assistance de MM. Delépine et Coustalet qui sont plus spécialement en mesure d'apprécier les moyens de mettre à profit l'offre de l'administration municipale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 9 juin 1888

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Béchard, Ducros, *membres résidants* ; Domergue, Torcapel, abbé Magnen, *membres non-résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

—
La séance publique, tenue exceptionnellement dans l'ancienne chapelle du Lycée abandonné, s'est ouverte à huit heures et demie du soir, devant une assemblée nombreuse et choisie.

M. le Préfet du Gard, par une lettre de ce jour, a exprimé ses regrets de ne pouvoir y assister.

On y a entendu la lecture des pièces énoncées dans le programme, tel qu'il avait été publié et affiché :

Le discours d'ouverture de M. Robert, président, consacré à l'appréciation de l'œuvre poétique de Victor-Hugo ;

Le compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1887, présenté par M. l'abbé Ferry, président pour la dite année ;

Le FAGOT, dialogue en vers par M. Alexandre Ducros ;

Souvenir d'une conversation avec V. Hugo, par M. le pasteur Fabre.

Au cours de la séance, M. Maurin a proclamé les récompenses accordées par l'Académie aux personnes qui ont contribué, pendant l'an-

née 1887, à l'accroissement de nos richesses archéologiques.

Des médailles d'argent ont été attribuées à MM. Grévoul, Guirauden et Saltet, de Nîmes ;

Un rappel de médaille d'argent à M. Clary, propriétaire à Orsan (canton de Bagnols) ;

Une mention honorable avec remerciements, à M. Brès, dessinateur, pour son zèle à signaler les découvertes d'antiquités.

M. le secrétaire perpétuel, après avoir exprimé les regrets de l'Académie en présence du résultat négatif du concours ouvert pour la présente année en vue d'une étude biographique sur Jean Nicot, célèbre nîmois du XVII^e siècle, a rappelé le concours ouvert pour l'année 1889 pour une étude sur les travaux historiques de François Guizot, et annoncé le nouveau concours afférent à l'année 1890, dont le sujet doit être une œuvre poétique.

La séance s'est terminée par la lecture d'une fable en patois local de M. Bigot, « lou Cat et li Ra », imitée de celle de La Fontaine : Conseil tenu par les rats.

Le public s'est retiré à dix heures emportant une excellente impression de la séance.

Séance du 16 juin 1888.

Présents : MM. abbé Ferry, *président* en l'absence du président et du vice-président titulaires; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Gouazé, Puech, Carcassonne, Doze, Dardier, Bondurand, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, *membres-résidents*; colonel Pothier, *membre honoraire*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin et celui de la séance publique du 9 juin, sont lus et adoptés.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu :

Du *gouvernement* : 3 livraisons 25, 26, 27 des enquêtes et documents relatifs à l'enseignement; et, à *titre d'hommage* :

Le catalogue de la bibliothèque municipale de Belfort;

Les œuvres poétiques de M. Ludovic de Vauzelles, transmises par sa veuve, 2 vol. in-12;

Rêve littéraire d'un Russe, par Grégoire Lewenson;

Relation d'un voyage minéralogique au pic du midi en l'an 3, par le citoyen Duhamel, publiée par M. Ch. Frossard;

Etude sur l'origine de quelques monosyllabes hébreux, suivis de leurs congénères Indo-Européens, par M. le pasteur Fesquet, *correspondant*.

M. FESQUET joint à l'envoi de l'œuvre de linguistique ci-dessus énoncée une petite pièce poétique en patois (Villanelle en quatre stro-

phes), dont M. Dardier donne lecture ; il s'y rencontre quelques termes curieux de l'idiome languedocien des hautes Cévennes, dont M. Fesquet indique la relation avec le latin.

M. Dardier fait part à l'Académie de la mort aussi rapide qu'imprévue de M. Ch. Sagnier, hier matin à Paris, où il habitait la plus grande partie de l'année.

L'Académie s'associe aux regrets exprimés par M. Dardier.

Une circulaire signée par M. Haïgnéré (d'Arras), exprime le désir de la commission des *Monuments historiques du Pas-de-Calais*, d'entrer en voie d'échange avec nous; elle propose d'envoyer les cinq volumes publiés de son bulletin et la suite, en retour d'un envoi correspondant de nos mémoires.

L'Académie accepte cette proposition et invite M. le secrétaire perpétuel à y donner la suite qu'elle comporte.

Madame la baronne de Pages envoie, par l'intermédiaire de M. Walles, secrétaire de la Société d'agriculture et d'insectologie, communication d'un procédé pour défendre les ruches d'abeilles contre l'invasion de coléoptères, dans lesquels on a reconnu le *cetonia morio*.

Ce procédé consiste dans la substitution de lames de zinc à celles de plomb qu'on avait eu l'idée de placer à l'entrée de chaque ruche; des cétoines qui étaient parvenues à agrandir les trous percés dans les lames de plomb, ont été impuissantes contre le zinc, à cause de la dureté de la matière.

L'Académie adresse ses remerciements à M^{me} la baronne de Pages pour cette communication.

M. le président reçoit trop tard pour la mettre à profit une invitation à assister à l'inauguration de la statue du poète de Laprade, qui doit avoir lieu demain à Montbrison, sous le patronage de la société « La Diana ».

L'Académie, invitée à désigner un de ses membres pour participer aux travaux de la

commission d'attribution du legs Boucher de Perthes, confie cette mission à M. Robert, son président.

Après l'expiration du délai réglementaire, l'Académie procède à la nomination de deux correspondants, mise à l'ordre du jour de la présente séance. Sont élus en cette qualité : MM. G. Féminier, naturaliste, de la Société scientifique et littéraire d'Alais ; Albert Marignan, un des directeurs de la revue *Le Moyen Age*.

L'Académie, dans l'attente de renseignements à produire par M. Maurin, renvoie à la prochaine séance l'examen de la demande de M. Bruguier-Roure, relative au mode de publication de son *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*.

L'Académie accueille deux propositions : La première, de M. de Balincourt, tendant à l'envoi du journal qui insère nos procès-verbaux, à tous les membres non résidants. On décide que le journal sera envoyé à tous ceux qui en feront la demande.

La seconde de M. Lenthéric, tendant à régler, par une convention avec notre imprimeur, les conditions des tirages à part des travaux insérés aux mémoires, est renvoyée à l'examen du bureau, avec adjonction de MM. Puech et Clavel.

On passe aux lectures à l'ordre du jour :

M. Georges MAURIN communique à l'Académie une Charte du XIV^e siècle extraite des archives du château de Castelnaud, appartenant à notre confrère M. de Valbons.

L'objet de cette pièce est une procédure criminelle dirigée contre une femme adultère qui, de complicité avec son amant, avait assassiné son mari et fut condamnée à mort par la cour criminelle des seigneurs d'Aubussargues. Dans une introduction juridique et historique, M. Maurin donne une traduction abrégée de cette Charte et résume les divers renseignements

qu'elle fournit au point de vue soit de l'histoire de la procédure criminelle, soit de la géographie et des familles féodales des villages d'Aubussargues, Arpaillargues, Montaren et Uzès.

Il est donné communication à l'Académie d'une note de M. F. GERMER DURAND sur la lecture de l'inscription celtique dite de Colias. M. F. Germer-Durand qui, le premier, a découvert cette curieuse inscription, revient sur quelques points de sa lecture qui paraissaient douteux et les explique ou les rectifie. Il en donne ensuite une interprétation aussi serrée que possible et arrive à des conclusions qui paraissent à l'Académie devoir être insérées dans ses mémoires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 juin 1888

Présents : MM. l'abbé Ferry, *président* en l'absence du président titulaire ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Paech, Doze, Delépine, Boyer, Dardier, Bondurand, Simon, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, *membres résidents* ; Torcapel, *membre non résident* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques adressés à l'Académie pendant la dernière quinzaine et annonce les concours ouverts par deux Sociétés savantes, savoir :

1° *Académie de Vaucluse*. — Concours littéraire pour 1888 : Poésie française, poésie provençale : deux prix distincts.

Concours scientifique : Etude sur une question intéressant le département de Vaucluse ou les départements limitrophes

2° *Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*. — Prix de littérature pour 1889 : Recherches sur l'histoire du pays toulousain pendant la guerre de cent ans.

Prix d'astronomie pour 1890 : Observations des taches du soleil ; résultats jusqu'à ce jour ; discuter les observations faites à Toulouse, en particulier.

Prix de littérature pour 1891 : Etude sur la recherche de la paternité hors mariage.

Une lettre de M. Bruguier-Roure, notre confrère, en date du 13 juin, fait connaître la réponse de M. Léopold Delisle, de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Natio-

nale, à sa démarche tendant à obtenir l'appui du comité des travaux historiques auprès du ministère de l'instruction publique pour la publication de son cartulaire de Pont-Saint-Esprit. L'accueil favorable fait à ce travail au Congrès des Sociétés savantes paraît devoir faire espérer une décision conforme au désir de notre confrère. M. Bruguier, dans la lettre précitée, donne des indications sur l'importance et les dimensions de son œuvre, qui pourrait comporter environ 400 pages d'impression du format de nos mémoires.

L'Académie étant impuissante, vu la modestie de son budget, à effectuer cette entreprise au moyen de ses ressources propres, il est convenu qu'elle adressera une demande de subvention au ministère pour l'aider dans l'accomplissement de cette tâche.

—
On passe aux lectures à l'ordre du jour.
—

M. TORCAPEL donne lecture d'une « Notice géologique sur les terrains traversés par le chemin de fer de Vogüé à Prades. » Cette petite ligne rencontre presque tous les terrains qui constituent le sol des Cévennes depuis le néocomien inférieur jusqu'aux terrains cristallins. Son parcours est d'ailleurs aussi accidenté que pittoresque et présente, à la fois, au géologue des sujets d'étude très variés, et au touriste de beaux sites à admirer. M. Torcapel décrit en particulier les panoramas géologiques que l'on découvre des hauteurs qui dominent la vallée de l'Ardèche à Vogüé et à Aubenas. Il insiste sur le rôle important qu'a joué l'action chimique des eaux dans le creusement des gorges par lesquelles cette rivière traverse les plateaux calcaires des Basses Cévennes.

Il décrit enfin les alluvions déposées par l'Ardèche aux époques pliocène et quaternaire, et montre que les gros blocs de basalte péridotique, qui se trouvent en si grand nombre dans le lit de ce cours d'eau et qui proviennent du démantèlement des coulées des volcans à cratère, manquent dans les alluvions pliocènes et dans

celles qui ont été déposées dans la première moitié du quaternaire; ce qui, à défaut des restes organiques, non rencontrés encore sous ces coulées, fixe leur âge vers le milieu de cette période. Cet âge est aussi celui des volcans éteints de l'Auvergne et il concorde avec l'état de conservation des cratères et des coulées qui sont à peine entamés par les érosions.

M. BONDURAND fournit les détails suivants sur une inscription du moyen-âge, trouvée à Nîmes dans les fouilles de la maison Saltet, rue des Greffes.

« Cette inscription a été trouvée le 26 mai. Elle est entrée au musée lapidaire de Nîmes il y a quelques jours seulement.

Elle est du XII^e ou du XIII^e siècle, et concerne un Bertrand de Valabrègue, sous-diacre et chanoine (de l'église de Nîmes).

L'inscription ne porte pas l'indication de l'année de la mort de Bertrand, mais seulement celle du jour du mois, et encore le chiffre du jour est-il emporté partiellement par une cassure de la pierre, qui règne à gauche sur toute la hauteur de l'inscription.

Ce chiffre se terminant par un I, et le mois de juin ne comportant que trois jours avant les nones (IV, III et II), l'incertitude est limitée entre le III et le II des nones.

L'inscription se termine par une invocation qui n'est pas tirée de la Bible et qui est un hexamètre faux. La cassure de gauche est heureusement peu importante et ne porte que sur la première lettre des lignes. Il est facile d'y suppléer pour les lignes 2 à 4. On peut donc considérer ce texte comme entier et voici la leçon qui semble la meilleure.

Tertio (ou secundo) nonas junii, obiit Bertrandus de Volobrega, subdiaconus et canonicus.

Dum jam ut, quod eris. pro me, precor, ipse preceris.

Le 3 (ou le 2) des nones de juin (1), est mort

(1) Le 3 ou le 4 juin.

Bertrand de Valabrègue, sous-diacre et chanoine.

Je te supplie de prier pour moi tant que tu vivras. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 juillet 1888

La séance réglementaire du samedi, tombant au 14 juillet, jour de la Fête Nationale, a été renvoyée au lundi 16.

Étaient présents : MM. Robert , président ; Lenthéric, Puech, Carcassonne, Doze, abbé Ferry, Bondurand , Clavel, Simon , abbé Goiffon, Grotz, Fabre, comte de Balincourt, Bardou, Dücros, *membres résidants* ; abbé Azaïs , colonel Pothier, *membres honoraires* ; Mazel, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques reçus pendant la dernière quinzaine.

M. Marignan, par une lettre du 30 juin, témoigne ses remerciements à l'Académie pour son affiliation à titre d'associé correspondant.

Une lettre de M. Humphry (de Vannes), demande des renseignements sur le concours poétique de 1890, qui lui ont été transmis.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. SIMON donne lecture d'un rapport sur une étude de linguistique de M. le pasteur Fesquet.

Ce rapport se résume comme suit :

Dans un travail intitulé : « Étude sur l'origine de quelques monosyllabes hébreux suivis de leurs congénères indo-européens, » M. Fesquet reprend la thèse soutenue, il y a un demi-siècle, par Gesenius, et plus particulièrement par Furst et Delitzsch, et qui peut être formulée dans les trois propositions suivantes :

1° Les langues sémitiques ont été à l'origine monosyllabiques aussi bien que les langues indo-européennes.

2° Le primitif monosyllabique et bilitère des trilitères hébreux est souvent contenu dans leur dernière syllabe, quelquefois aussi dans la première.

3^o Dans un très grand nombre de mots verbaux ce radical primitif est commun aux langues sémitiques et aux langues indo-européennes (1).

Après avoir reproduit les objections que M. Renan, dans son « Histoire des langues sémitiques », oppose à cette thèse, M. Simon continue : « Le langage de M. Renan est sévère, je ne me permettrai pas de l'employer vis-à-vis de M. Fesquet, mais je lui demanderai comment il explique l'adjonction d'une troisième lettre à la racine bilitère primitive? à quelle époque il fait remonter cette agglutination? à quel besoin physiologique elle répond.

M. Fesquet n'ignore pas que le manque absolu du mécanisme des verbes composés de prépositions est un des traits qui caractérisent les langues sémitiques. On n'y trouve aucun verbe comme PRÉ-DIRE, TRANS-PORTER, par exemple, et l'on peut affirmer qu'il n'y en a jamais existé. « Nulle part, dit M. Renan, la racine ne nous paraît plus inattaquable, plus saine, plus entière. C'est un tuf dans lequel aucune infiltration n'a pu pénétrer. Depuis plus de mille ans avant l'ère chrétienne, les racines sémitiques n'ont pas subi d'atteinte; les radicaux de l'arabe moderne répondent consonne par consonne, à ceux de l'hébreu le plus ancien. »

La grammaire comparée démontre du reste que, dans toutes les langues, les suffixes, les flexions, les syllabes additionnelles étaient, à l'origine des racines ayant une existence individuelle. Aucune analyse n'a pu découvrir jusqu'à présent ce que pourraient représenter dans l'hébreu les lettres qui auraient été ajoutées au radical primitif.

La nécessité physiologique ne s'aperçoit pas davantage, car on nous montre le même radical précédé ou suivi de n'importe quelle consonne.

On ne voit pas non plus qu'aucune idée, dans le système de M. Fesquet, s'attache à tel radical plutôt qu'à tel autre.

(1) Le défaut de caractères hébreux ou arabes nous oblige à ne donner qu'un résumé succinct et du rapport de M. Simon.

Enfin, on cherche en vain dans ce système, une loi, une base scientifique, on ne trouve que confusion et arbitraire.

Je ne puis cependant faire un reproche à M. Fesquet d'avoir soumis à un nouvel examen la thèse de MM. Furst et Dilitzch et de s'en être laissé éblouir, car il y a vraiment entre les deux familles de langues des rapprochements séduisants à faire. On est frappé par exemple de l'analogie qui existe entre « alal », « yalal », qui expriment en hébreu l'acclamation d'une multitude, et le grec « alaluzein » ou le latin « ululare », entre « kra, crier » et le grec « keratzo », entre « nafal », « phala » tomber, et l'allemand « fallen », etc.

Mais on voit que toutes ces racines appartiennent à la classe des onomotapées, bilitères et monosyllabiques. Il n'est pas surprenant que pour exprimer l'action matérielle, l'homme primitif, à peine séparé de la nature, ait cherché à l'imiter, et que, l'organe vocal étant partout le même, partout où la même face d'un fait physique a frappé également l'homme, il l'ait désigné par la même expression phonique.

M. Zaborowski, dans son intéressante étude sur l'origine du langage, cite de curieux exemples de mots exprimant la même idée dans les langues des peuples les plus différents par leur origine, leur degré de civilisation et la race à laquelle ils appartiennent.

Ainsi, les indigènes de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord-Ouest appellent le père et la mère « papa » et « mama », tout comme nous. Ainsi, les Indiens Pieds-Noirs disent « Ninnah » pour père, les Grecs « Nennos » pour oncle, « Nenna » pour tante, le Zoulou « Nina », le Malagazy « Nini » pour mère, le Javanais « Nini » pour grand'mère, l'Espagnol « nino, nina » pour enfant, l'Italien « ninna » pour petite fille. En Lorraine, on dit « nonnon » pour oncle.

De même, le nom australien de l'abeille lourdon *bumberun* est en tout semblable au nom sanscrit *bambarahli* au grec *bombulios* et à l'anglais *humble-bee* (1).

(1) Zaborowski. Origine du langage, 162, 163.

Personne cependant n'inférera de ces ressemblances que l'australien et le sanscrit soient dérivés d'une langue-mère commune.

Les langues les plus diverses étant le produit de la nature humaine partout identique, offrent nécessairement des ressemblances, mais des ressemblances ne sont pas des analogies organiques. Or, les organismes des deux familles de langues sémitique et indo-européenne sont irréductibles ; leurs grammaires sont absolument différentes. M. Fesquet place, il est vrai, sa langue-mère commune bien avant la naissance des catégories grammaticales, à une époque donc, si je le comprends bien, où l'homme était encore dans la première période de son développement intellectuel. Mais est-il bien certain que le langage primitif ait été monosyllabique ? « Loïn de débiter par le simple, dit M. Renan, l'esprit humain débute en réalité par le complexe et l'obscur. L'analyse découvre ensuite des degrés dans cette évolution spontanée ; mais c'est une grave erreur de croire que le dernier degré auquel nous arrivons par l'analyse, soit le premier de l'ordre généalogique. »

Les langues, particulièrement, ont une tendance à devenir analytiques. Les langues sauvages sont presque toutes agglutinées. Le Chinois, qui est monosyllabique, ne s'est pas développé depuis des milliers de siècles ; c'est une langue stérile, parce qu'elle est arrivée à la vieillesse.

D'après l'école positiviste, la langue mère des langues indo européennes elles-mêmes n'aurait pas été monosyllabique. Elle serait née d'un langage primitif agglutiné. Les quatre ou cinq cents racines monosyllabiques auxquelles les affixes, préfixes, suffixes, nuancant le verbe et créant les adjectifs substantivés, ont permis de réduire tout le vocabulaire, sont bien postérieures à ce langage primitif et le produit de l'usure d'un thème agglutiné ou polysyllabe. Issues d'appellatifs concrets, elles ont pris un sens abstrait en passant par la forme du verbe (1).

(1) Zaborowski. — L'origine du langage. Page 45.

C'est au moment où le langage agglutiné s'est transformé que je me représente la séparation des deux familles de la race blanche. C'est à ce moment que les deux frères, Sem et Japhet, commencent à mener chacun une vie à part, que leur tour d'esprit se ferme et se singularise, que leurs langues se différencient et prennent les catégories grammaticales conformes au tour d'esprit particulier à chaque famille.

L'agglutination n'était pas une langue. C'étaient non des paroles, mais des cris. Aussitôt que l'homme fut arrivé à la parole, à l'articulation et à la modulation des sons, la langue était formée et sur des bases éternelles. On n'a pas d'exemple qu'une langue se soit modifiée dans son essence, car cette essence tient à la nature même de la race. On ne réforme pas les langues comme une constitution vicieuse.

Nous ne pouvons donc être d'accord avec M. Fesquet ni sur la transformation, dans les langues sémitiques, du système bilitère en système trilitère, ni sur l'existence d'une langue mère commune monosyllabique.

Mais nous rendons volontiers hommage au profond savoir et à la vaste érudition de notre honorable correspondant.

M. BONDURAND donne lecture de l'Introduction d'un volume d'inventaires divers, qu'il se propose de publier prochainement.

M. DUCROS communique une pièce de poésie inédite intitulée *A propos de fluide*, dont la primeur remonte à l'année 1860.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 28 juillet 1888

Présents : MM. Robert , président ; Bigot , Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Doze, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, *membres résidants*; Mazel, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet est lu et adopté.

—

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception de l'envoi de 139 volumes de nos mémoires pour l'année 1886 à destination des Sociétés académiques françaises correspondantes, ainsi que d'un nombre égal d'exemplaires du Manuel de Dhuoda, publié par notre confrère M. Bondurand, sous les auspices de l'Académie.

—

M. le secrétaire fait le dépôt et l'énumération des ouvrages périodiques transmis à l'Académie pendant la dernière quinzaine.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. BONDURAND fait la communication suivante sur une inscription signalée à l'amphithéâtre romain, et rectifiée par M. Aurès.

«M. Aurès vient de faire aux Arènes une découverte épigraphique fort intéressante.

Dans le volume du *Corpus inscriptionum latinarum* qui vient de paraître, et qui se rapporte à la Gaule Narbonnaise, M. Otto Hirschfeld, l'éminent auteur de ce volume, signale sur un gradin des Arènes, situé près du podium, une inscription qu'on a lue ainsi :

CVNEVS OVALIS...

Ovalis suppose une couronne. La *corona ovalis* était une guirlande de myrte portée par un général qui avait obtenu l'honneur d'une ovation. Il s'agirait donc là, dans cette interprétation, de la loge d'un personnage ou de personnages militaires ayant eu l'ovation.

M. Aurès, peu satisfait de cette lecture, alla sur place vérifier l'inscription. Elle est très effacée par le temps et par les pieds des amateurs de courses de taureaux, mais la grandeur des beaux caractères dont elle se compose permit à notre confrère de lire au premier abord.

CVNEVS OVAISIO

Comme OVAISIO n'est pas latin, M. Aurès se douta qu'il manquait quelque chose à certaines lettres.

Il mesura soigneusement l'écartement des lettres d'OVAISIO, reconnut que le premier I devait être un E et que le second I devait être un T, et, ajoutant une queue à l'O lut :

CVNEVS QVAESTO (RIS)

Cette lecture, soumise à M. Allmer avec les explications nécessaires a obtenu son assentiment.

M. Aurès a donc déterminé l'emplacement de la loge du questeur aux Arènes de Nîmes.

A la suite de cette communication, M. Dardier émet la proposition qu'une démarche soit faite par le bureau auprès de l'administration municipale, pour lui demander des mesures de précaution dans le but de sauvegarder cette inscription, dont la conservation est déjà fort compromise. — Cette proposition est adoptée.

M. DUCROS s'excuse de n'être pas en mesure de donner la lecture annoncée : *A propos des Rimes économiques*. Il a égaré son manuscrit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 3 novembre 1888.

Présents : MM. Robert, *président* ; Jules Salles, Bigot, Puech, Bolze, Carcassonne, Doze, Délépine, Boyer, Dardier, Bondurand, Simon, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros. *membres résidants* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Jalabert, *correspondant* ; Mazel, *secrétaire adjoint*.

L'Académie reprend ses séances régulières interrompues pendant les vacances.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire présente le relevé d'une partie des publications transmises à l'Académie depuis sa séparation.

Reçu en outre à titre d'hommage :

Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, par MM Gustave Juliot et Maurice Prou.

Polémiques Alpines, rectification par M. F. de L.

Origine et véracité des documents pour servir à l'histoire de Pont-Saint-Esprit, par M. Bruguier-Roure.

M. le président communique deux lettres, émanées l'une d'un commandant en retraite, domicilié à Roquemaure, l'autre d'un instituteur de St-André-de-Valborgne, sollicitant leur affiliation à l'Académie en qualité de correspondants.

M. le président se propose de procéder à une information sur les titres littéraires des postulants, et fera part à l'Académie de ses résultats.

M. le président informe l'académie que nos

statuts modifiés en conformité de la délibération du 21 janvier, ont été soumis aux formalités réglementaires d'instruction, et approuvés sur l'avis favorable du Conseil d'Etat, par décret du 16 août 1888. Les statuts et le règlement intérieur modifié et remanié ont été par suite réimprimés et sont distribués aux membres présents.

Chacun d'eux reçoit également un exemplaire du volume des *Mémoires* pour l'année 1887, qui vient de paraître.

M. le docteur Millet, de Beaucaire, qui nous a récemment fait hommage de deux de ses publications, est proposé pour le titre de correspondant.

Le Ministre de l'instruction publique vient de faire rédiger le programme des sujets d'étude recommandés en vue des conférences de la Sorbonne pour 1889. — Ce programme est déposé et tenu à la disposition des intéressés qui désireraient en prendre connaissance.

M. BARDON, donne lecture d'un compte-rendu critique de la thèse de doctorat de M. Gachon, notre savant compatriote, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier.

M. Gachon a recherché quels étaient les droits politiques dont jouissaient les états de Languedoc avant 1632, et il a soutenu que c'était l'Edit de Béziers qui les leur avait presque totalement enlevés.

M. Bardon reprend un à un chaque chapitre de cette étude intéressante.

Il examine la composition des Etats.

La représentation du premier ordre est incomplète, car le vrai clergé des paroisses n'a pas de mandataires, et les 22 évêques ne pensent qu'à eux-mêmes ; ils doivent du reste, leur siège à la faveur et à des influences de famille.

L'évêque de Lodève a 6 ans; le coadjuteur d'Agde 11 ans; M. Bardon rappelle le mot d'Henri IV écrivant à la reine que son compère Montmorency voudrait transformer tous

ses évêques en bébés. Le testament de Richelieu montre combien le mal était grand.

L'ordre nobiliaire était encore moins sérieusement représenté.

Quant au tiers-Etat, M. Bardon, contrairement à ce que soutient M. Gachon, essaie de prouver que les consuls appelés aux Etats ont le droit de se dire mandataires de leurs concitoyens.

Nous voyons alors les Etats à l'œuvre, soit pendant la durée des sessions, soit à Paris, où chaque année une délégation va présenter un cahier de doléances. Pure comédie que ce voyage; chaque député s'occupe de ses propres affaires plus que de celles de la région.

Après avoir étudié les rapports directs des Etats avec la royauté dans la capitale, M. Gachon nous ramène en Languedoc et nous dépeint avec une précision extraordinaire leurs relations avec les hauts représentants du roi dans la province. M. Bardon signale le chapitre huitième comme parfait. Mais il profite de l'examen du budget provincial pour signaler de graves erreurs dans les histoires financières du passé; il en a relevé une notamment dans ce chef-d'œuvre, l'*Histoire romaine* de M. Duruy, qui a confondu les lustres avec les générations (tome 3, page 197 de la dernière édition in-8°)

M. Gachon, comme beaucoup d'autres, a fini, à force de l'entendre rabacher, par prendre pour un axiome le dictum suivant : « *Nul subsidie ne peut être levé en Languedoc sans l'approbation des Etats* ».

Or c'est une erreur, la détermination du quantum de l'impôt n'a jamais, ni en droit ni en fait, appartenu aux Etats qui ont tantôt profité des embarras de la situation politique de la royauté, tantôt usé de certains procédés ingénieux pour transformer un subsidie direct en taxes plus en harmonie avec les besoins et les vœux du Pays.

La révolte des Huguenots ayant à leur tête Rohan a permis à Richelieu, leur vainqueur, d'amincir les quelques bribes de compétence

budgétaire que le pays avait encore Les *Cercles*, dit M. Bardon, ont nui aux *Etats*.

C'est donc en 1629 qu'il faut reporter l'étranglement des franchises languedociennes.

Et l'édit de Béziérs, dont M. Gachon a si finement retracé les préliminaires, n'a été que l'acte de signification de la volonté royale, déjà si clairement exprimée en 1629, à la satisfaction des populations fatiguées des guerres religieuses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 novembre 1888.

Présents : MM. Robert, *président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Faudon, Doze, Abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Mazel, Abbé Goiffon, Grotz, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, *membres résidents* ; Abbé Azaïs, Colonel Pothier, *membres honoraires* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications transmises par les Sociétés correspondantes. — Reçu, en outre, à titre d'hommage : *l'Imprévoyance dans les institutions de prévoyance*, par M. l'ingénieur Cheysson.

Les règles de la critique historique, par l'abbé Chevalier.

Mémoires des frères Gay pour servir à l'histoire des guerres religieuses dans le Dauphiné au XVI^e siècle, par l'abbé Chevalier.

M. le secrétaire signale les lacunes existant dans notre collection du *Journal des savants*, par suite sans doute de quelque irrégularité dans les transmissions successives à divers membres de la Compagnie.

L'Académie adopte la proposition de M. le secrétaire de compléter la collection par un achat à l'éditeur (la maison Hachette) des cahiers manquants juin et décembre de 1879, juillet et août de 1880, mai, juin et juillet de 1881.

En tout sept cahiers qui, au prix de 3 fr., représentent une dépense de 21 fr.

M. Déan, secrétaire de la Société philotech-

nique du Maine, sollicite l'octroi personnel d'un nombre indéterminé de volumes de nos mémoires. L'académie exprime son regret de ne pouvoir satisfaire à ce désir par la double raison que ses publications ne sont transmises qu'aux sociétés correspondantes à titre d'échange, et que la ville du Mans doit posséder deux exemplaires de ses mémoires, aux archives : 1^o de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe ; 2^o à celles de la Société historique et archéologique du Maine.

Une lettre de notre confrère, M. Villard, datée de Cannes, nous informe que des considérations de famille et de santé l'ont engagé à quitter la ville de Nimes pour se transporter sous un climat plus doux.

M. Villard ne pouvant continuer à occuper une place dans la classe des membres résidants, exprime le désir de rester attaché à la compagnie à un autre titre. Cette situation est prévue par l'article 2 de notre règlement, récemment modifié en vue de cette éventualité ; en conséquence, l'Académie décide que M. Villard sera inscrit désormais dans la classe des membres non résidants, où s'est produite depuis peu une vacance par le décès de M. Ch. Sagnier.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Ch. LIOTARD, qui communique à l'Académie une lettre inédite de Samuel Sorbière, de St-Ambroix, à son oncle maternel, le savant Samuel Petit, datée de Paris, 25 novembre 1639. Cette lettre intéressante, dont M. Liotard donne le texte latin, la traduction et qu'il accompagne de notes et commentaires, peut se diviser en deux parties distinctes.

La première où Sorbière répond à une demande d'éclaircissements ou d'interprétation d'un passage de l'*Épître de Saint-Jude*, relatif à la dispute de l'archange Saint-Michel avec Satan, au sujet de la possession du corps de Moïse.

La seconde, qu'on pourrait qualifier de nouvelles de la république des lettres, où Sorbière

entretient son oncle de la publication de quelques ouvrages récents de Gronovius, Frédéric, de Saumaise, et d'ouvrages à consulter dans les bibliothèques d'Alexandre Petau (du parlement de Paris) et du chanoine des Cordes, de Limoges; cette dernière achetée en bloc par le cardinal Mazarin devint le noyau de la bibliothèque Mazarine.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance extraordinaire du 20 novembre 1888.

Présents : MM. Robert, *président*; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Faudon, Bolze, Dardier, Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Bardon, de Valfons, Ducros, *membres-résidants*; colonel Pothier *membre honoraire*; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

L'Académie avait été extraordinairement convoquée à l'occasion de la mort imprévue de Mgr Besson, évêque de Nîmes. M. le président communique les avis divers qu'il a reçus : 1° de M. l'abbé Azaïs, vicaire général honoraire, annonçant le décès ; 2° du même, faisant connaître le jour et l'heure du convoi ; 3° de M. l'abbé Ferry indiquant les mesures prises pour la représentation de l'Académie aux obsèques.

M. le président, après avoir signalé les mérites de l'éminent prélat comme écrivain, orateur et premier pasteur du diocèse, dans l'administration duquel il joignait l'énergie à la mansuétude, a rappelé que notre compagnie lui avait déferé, aussitôt après son entrée dans nos murs, le titre exceptionnel de *président honoraire*.

L'Académie se faisant un devoir d'assister en corps à la cérémonie, M. le président l'invite à décider dans quelle forme elle y participera. Après une courte discussion il est convenu que l'Académie sera représentée par son bureau, auquel pourront se joindre tous les membres qui en exprimeront le désir. Cette résolution sera immédiatement communiquée à l'Evêché, avec l'expression des profonds regrets de l'Académie qui sont consignés au procès-verbal de ce jour.

La réunion n'ayant pas d'autre objet, la séance est aussitôt levée.

Séance du 1^{er} décembre 1888.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président*, en l'absence de M. Robert qui s'est fait excuser ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Carcassonne, Doze, Delépine, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Ducros *membres résidants*, Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises, pendant la dernière quinzaine, par les sociétés correspondantes de France et de l'étranger.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage :

Une livraison de la *Revue Nemausa*, contenant les lettres de Peiresc au conseiller Casagnes, éditées par M. Tamizey de Larroque et M. Maurin notre confrère.

Note sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le P. Camille de la Croix.

Une note de M. Cheysson sur l'installation de la section XIV à l'Exposition de 1889.

Divers discours prononcés sur la tombe de M. Courtonne, *correspondant*, accompagnés de son portrait photographié.

Tremblements de terre, éruptions volcaniques au centre Amérique depuis la conquête

espagnole, par M. de Montessus de Ballore, capitaine d'artillerie.

Le centenaire de l'édit de tolérance de 1787, par M. le pasteur Dardier.

—
L'administration préfectorale transmet à l'Académie le 1^{er} volume de l'Inventaire sommaire des archives départementales, rédigé par MM. de Lamothe et Bondurand.

—
Sous ce titre : *Une page d'histoire religieuse*, M. le pasteur GROTZ présente un compte-rendu de l'ouvrage de M. Jean Réville, directeur de la Revue de l'histoire des religions. « *La religion à Rome sous les Sévères*, ouvrage vraiment remarquable, qui apporte une vive lumière sur une époque fort intéressante, et qui avait été plus ou moins négligée par les historiens de l'Eglise comme par les historiens de la société païenne.

» Le trait dominant de cette époque, marquée par un réveil religieux très sérieux, est le syncrétisme, la fusion des croyances et des cultes.

» Quels sont les éléments de ce syncrétisme ? C'est d'abord l'ancien polythéisme greco-romain, qui était loin d'avoir perdu toute influence sur les foules et qui persistait surtout dans les campagnes, parmi les *Pagani*.

» C'est, en second lieu, le culte des empereurs, du *numen* de l'empereur, culte qui, au troisième siècle, était une sorte de religion officielle et très populaire.

» C'est aussi le culte des génies et des démons dont ont fait les intermédiaires entre les dieux et les hommes.

» Mais à ces éléments vint s'ajouter l'influence des cultes orientaux. Ces cultes saisissaient fortement les imaginations ; ils avaient un nombreux clergé, des affiliés formant une espèce de tiers-ordre ; ils étaient ouverts aux femmes. Rome fut littéralement envahie par les divinités égyptiennes, phrygiennes, syro-phéniciennes et par le Mythriacisme ; Isis et Séraphis conquièrent de nombreux ado-

rateurs. Il en est de même de la grande mère dont le culte était un véritable drame et qui avait à son service un nombreux clergé. A ce culte se rattachent les deux cérémonies du Taurobole et du Criobole : le bain de sang purificateur et aussi des pratiques où l'obscène le dispute au grotesque.

» Ajoutez les divinités Syro-phéniciennes, les Baals et les Astartés, et le Mythriacisme qui, un moment balança les destinées du Christianisme.

» Jamais il n'y avait eu dans Rome autant de dieux et de cultes. Toutes ces religions, toutes ces croyances, grâce à la méthode allégorique et à l'absence de l'esprit critique, étaient étrangement amalgamées.

» D'autres causes contribuèrent à favoriser le syncrétisme religieux. La part de la superstition y est grande, elle aussi. Les astrologues, les charlatans font fortune. Tel est le cas de cet Alexandre le paphlagonien qui parvient à se faire adorer comme Dieu.

» A l'époque des Sévères, quelques femmes exercèrent, dans le domaine religieux et dans le domaine littéraire, une très grande influence, entre autres l'impératrice Julia Domna. Elle eut son salon, son cortège d'écrivains. C'est dans ce milieu que se produisit l'étrange livre de Philostrate : *La vie d'Apollonius de Thyane*, où l'on a voulu voir un pastiche de l'Évangile, mais que M. Jean Réville explique par les besoins religieux de l'époque et l'état des esprits.

» Avec Elagabal nous avons le spectacle de la folie religieuse. Cette folie dura trois ans.

» Vint Alexandre Sévère, nature élevée et pieuse, incarnation du syncrétisme religieux, et qui, dans son oratoire particulier, avait à la fois les images de Jésus, d'Abraham, d'Orphée, d'Apollonius de Thyane.

» Mais cette réforme apportée par le syncrétisme devait affaiblir le Paganisme et préparer les voies au Christianisme. La religion du Christ, en effet, triompha. Mieux que toute autre, elle répondait aux profonds et perma-

nents besoins de l'âme humaine. Toutefois, son triomphe ne fut pas complet. Elle fit des concessions, subit des influences diverses et comme l'a dit M. Jean Réville : « Tandis que le Paganisme se christianisait, le Christianisme se paganisait ».

—
La séance est terminée par une lecture de petites pièces de poésie communiquées par M. l'abbé ROMAN, curé de Goudargues, *correspondant*.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



Séance du 15 décembre 1888.

Présents : MM. Robert, *président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Pæch, Doze, Dardier, Bondurand, Mazel, Coustalet, Maurin, Bardon, marquis de Valfons, Ducros, *membres résidents* ; Col. Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire passe en revue les publications transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine, par les sociétés correspondantes de France et de l'étranger.

La Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais a accompli sa promesse de nous transmettre une série de ses travaux, en retour de l'octroi d'une pareille série de nos mémoires.

L'Académie a reçu en outre :

1^o Plusieurs numéros du *Salut public* et du *Courrier de Lyon*, contenant divers articles de notre correspondant M. Gaspard Bellin.

3^o *Recherches sur les catacombes d'Orléans*, envoi de l'auteur M. Dumuys.

Au début de la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Aurès, notre confrère et doyen qui, invoquant son âge avancé, déclare ne plus pouvoir participer assidûment aux séances de l'Académie et

la prie d'accepter sa démission. Cette communication produit une pénible impression sur l'Assemblée, qui invite M. le Président à tenter auprès de M. Aurès une démarche au nom de l'Académie pour le faire revenir sur sa décision.

L'ordre du jour appelle une élection dans la classe des correspondants. M. le docteur Millet, résidant à Beaucaire est nommé en cette qualité.

Sous le titre de *Les premières années d'un pamphlétaire*, M. le docteur PUECH présente la première partie d'une étude biographique et littéraire sur Guillaume de Reboul, connu principalement par son livre des *Salmonées*, dirigé contre les Ministres protestants du Languedoc, ses anciens coreligionnaires. Ce travail contient des détails intéressants et peu connus sur l'origine et la famille du fougueux écrivain, qui finit tragiquement sa carrière, condamné par la cour de Rome à être pendu, pour avoir outragé la majesté royale, (25 septembre 1611).

M. LIOTARD, présente quelques observations sur deux termes mal sonnants, recueillis dans le roman d'Alph. Daudet *l'Immortel* ; une comédienne jouant la douleur aux obsèques d'un Académicien, tombe à genoux sur un prie-Dieu, s'y *prostre*, s'y abîme.... un autre académicien caricaturé sous le nom de Crocodilus.... ouvre démesurément la bouche pour *exploser* sa colère. Les verbes *se prostre* et *exploser* paraissent à M. Liotard deux innovations inutiles, mal venues et partant malencontreuses : Le substantif *prostration* emprunté au supin du verbe latin *prosternere*, se rattache à un infinitif correspondant *prosterner*, qui pouvait suffire au lieu de *prostre*, d'autant plus que le mouvement exagéré est indiqué à la suite par l'expression *s'abîmer*. — Quant au verbe *exploser*

dont la forme est empruntée au substantif explosion, s'il existait, il aurait dû revêtir la forme *exploder* ou *explore*, comme *évader*, *exclure* tirés des infinitifs *evadere*, *excludere* et non des supins *evasum*, *exclusum* qui auraient donné *evaser*, *excluser*.

M. l'abbé ROMAN, soumet à l'Académie, l'examen d'un galet roulé par la Cèze, dans lequel il a cru reconnaître un poisson ou un serpent fossile ; l'opinion unanime de l'Académie ne confirme pas cette appréciation. Les stries et érosions qui ont donné une figure étrange à cet objet, lui paraissent un simple jeu de la nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 29 décembre 1888.

Présents : MM. ROBERT, *président* ; Bigot, Verdier, Puech, Doze, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, marquis de Valfons, Ducros, *membres résidants* ; abbé Azaïs, Col. Pothier, *membres honoraires* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est lu et adopté.

—
Le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises par les sociétés correspondantes.

Le Ministère a transmis en outre :

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des départements, quatrième livraison.

Collection des anciens alchimistes grecs, troisième livraison ;

Répertoire archéologique des Hautes-Alpes.

—
M. Tarry, correspondant d'Alger a fait hommage des travaux suivants :

Mémoire sur le rattachement du Djebel-Amour au département d'Alger ;

Les carrés magiques ; étude historique et arithmétique ;

La réforme de la comptabilité publique en Italie (traduction) ; plus un ouvrage de son frère : Equation géométrique des coniques et des quadriques.

—
Une lettre de M. le docteur Millet, de Beau-

caire, exprime sa satisfaction et sa gratitude pour son affiliation à l'Académie au titre de *correspondant*.

M. le Président rend compte de la démarche qu'il a faite au nom de l'Académie auprès de M. Aurès, pour tâcher de le faire revenir sur sa démission de membre ordinaire résidant ; son insistance affectueuse étant restée sans effet, l'Académie doit respecter la résolution définitive de son honorable et savant confrère ; mais pour adoucir ses regrets, elle lui confère spontanément le titre de *membre honoraire*,

On passe aux lectures à l'ordre du jour :

M. le pasteur DARDIER a eu la bonne fortune d'avoir en main des lettres inédites du maréchal de Montrevel, et il en donne quelques extraits assez curieux.

Ces lettres sont adressées à M. de Préfosse, brigadier des armées du roi, inspecteur d'infanterie, etc. Elles sont intimes, et elles datent de l'époque où le maréchal venait d'être remplacé par Villars dans la direction de la guerre contre les Camisards. Ecrivant à un ami qui possède toute sa confiance, Montrevel lui donne son appréciation, à cœur ouvert, sur cette malheureuse guerre et sur la meilleure manière dont il fallait, d'après lui, la poursuivre.

» Pour aider à l'intelligence de ces lettres, M. Dardier rappelle en quelques mots quel était l'état des choses en Languedoc lorsque Montrevel arriva à Nîmes (le 15 février 1703). Ce n'était plus une émeute qu'il avait à réprimer. Depuis six mois et demi que le signal de la résistance avait été donné par le meurtre de l'abbé du Chayla (24 juillet 1702), l'incendie s'était rapidement propagé dans les Cévennes et jusque dans les environs de Nîmes ; c'était maintenant une véritable guerre qu'il fallait soutenir, et c'était une guerre religieuse, la plus difficile à terminer, parce que la foi enflamme les courages et

pousse au martyre. Quelque chose de pareil se verra plus tard sous la Terreur chez les catholiques de la Vendée.

» Montrevel disposait d'une armée de 60,000 hommes. M. Dardier n'insiste pas sur l'extrême rigueur avec laquelle, pendant 14 mois, ce maréchal remplit sa terrible mission : la lugubre affaire du moulin de l'Agau où 150 protestants, vieillards femmes et enfants furent massacrés ou brûlés (le dimanche des rameaux, 1708), et la dévastation des Hautes-Cévennes qui réduisit en désert un pays comprenant 466 villes ou villages et formant un carré long dont Genolhac, Florac, Meyrueis et Alais formaient les angles, Saint-Germain-de-Calberte le centre : ces faits, trop connus, ont appris à tous que Montrevel, continua les traditions de violence de l'intendant Basville.

» Mais pourquoi ce maréchal fut-il rappelé et dut-il céder le commandement à Villars ? — On soupçonnait bien qu'il y avait eu des plaintes contre lui ; mais de quelle nature étaient ces plaintes et par qui étaient-elles formulées ? C'est sur ce point, jusqu'ici assez obscur, que M. Dardier a porté la lumière.

» Les lettres anonymes qui sont parties de Nîmes et qui sont encore aux archives du ministère de la guerre, auraient été écrites d'après Montrevel, par l'abbé Chazel, frère de Pierre Chazel, procureur du roi. Naturellement le maréchal est furieux contre cet ecclésiastique qu'il appelle par deux fois *un fripon*. Mais les paroles de Montrevel ne sont point paroles d'évangile, et il est permis d'en appeler de son jugement excessif. En réalité l'abbé Chazel se plaignait de la négligence et de l'inaction du maréchal ; et une éclatante défaite que Cavalier infligea à un lieutenant de celui-ci, aux *devois* de Martignargues, à quelque distance de St-Chapte, le 15 mars 1704, acheva de perdre Montrevel aux yeux du ministre Chamillart, en donnant raison à son accusateur : il s'oubliait parfois à

table, au jeu ou auprès des dames. Villars eut les deux qualités qui manquaient à son prédécesseur : la force et la clémence ; il offrit l'amnistie à ces montagnards qu'il estimait les meilleurs soldats du royaume, et il réussit. Deux actions suffirent à sa gloire : en 1704 il a pacifié les Cévennes, et en 1712, à Denain il a sauvé la France.

Le passage de Montrevel dans notre province, au contraire, n'a été ni glorieux ni béni. Aussi bien, ce qu'on raconte de la cause de sa mort donne une piètre idée de son esprit. Etant à un diner chez le duc de Biron, une salière se renversa sur lui. A cette vue, il est saisi d'une superstitieuse frayeur et s'écrie en pâlisant : « Je suis mort ! » En rentrant chez lui il est pris de la fièvre et meurt au bout de quatre jours (1716).

M. BONDURAND donne lecture d'une pièce très intéressante ayant fait partie des archives du château de St Privat, et acquise aujourd'hui à nos archives départementales ; c'est l'hommage, en langue d'oc, fait à l'évêque de Mende Albert IV en 1332 par Raymond d'Anduze baron de Florac.

M. l'abbé ROMAN, *correspondant* de Goudargues, transmet le texte d'une inscription tumulaire qu'il a relevée sur une pierre encastree dans une muraille dépendant de la propriété d'un ancien maire de Goudargues. Cette inscription dédiée aux dieux Manes de Karus par un autre Karus, son fils probablement, paraît imparfaitement reproduite ; un estampage ou un examen sur les lieux sera nécessaire pour en établir la forme régulière ; au premier aspect, elle ne paraît pas inédite.

Avant de lever la séance M. le Président informe l'Académie qu'il y aura rendez-vous dans notre local ordinaire, mardi prochain à une heure, pour les visites du premier de l'an.
